



N° d'ordre de la délibération	N° de dossier	Délibérations
<b>Finances Communales</b>		
14.2011	1.	✓ Finances Communales - Budget Primitif 2011 - Débat d'Orientation Budgétaire
15.2011	2.	✓ Finances Communales - Versement d'une avance sur subvention au profit du Comité de Jumelage - Exercice 2011
<b>Administration Générale</b>		
16.2011	3.	✓ Administration Générale - SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES Adhésion de la Commune de PEAUGRES - Avis du Conseil Municipal
17.2011	4.	✓ Administration Générale - SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES Adhésion de la Commune de FELINES - Avis du Conseil Municipal
18.2011	5.	✓ Administration Générale - Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 - Approbation de la convention à intervenir entre la Commune d'Annonay et l'Etat, relative à l'organisation et au financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale ( <i>Délibération supplémentaire rajoutée à l'ordre du jour initialement transmis avec l'assentiment de l'ensemble du CM</i> )
<b>Jeunesse</b>		
-	-	✓ Jeunesse - Place des Jeunes dans la société - Présentation du clip réalisé par les Elus du Conseil Municipal de Jeunes à la suite de leur participation au Congrès National de Pau
19.2011	6.	✓ Jeunesse - Projet expérimental destiné au public adolescent Approbation et signature de la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Vivarais
20.2011	7.	✓ Jeunesse - Organisation d'un forum jeunesse
21.2011	8.	✓ Jeunesse - Création d'un lieu d'accueil jeunes
22.2011	9.	✓ Jeunesse - Journée éco-déplacement du Conseil Municipal de la Jeunesse (CMJ)
<b>Ressources Humaines</b>		
23.2011	10.	✓ Ressources Humaines - Approbation de la convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche et portant sur l'intervention sur dossiers CNRACL
24.2011	11.	✓ Ressources Humaines - Régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
25.2011	12.	✓ Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs
<b>Sports</b>		
26.2011	13.	✓ Sports - Subventions attribuées aux associations et Clubs

- |                |            |   |
|----------------|------------|---|
| <b>27.2011</b> | <b>14.</b> | ✓ Sportifs : BCNA, CNA, CSA, FCA et HBCA - Exercice 2011<br>Sports - Boulodrome Régis Perbet - Révision de la convention d'utilisation avec l'Association des Joueurs de Boules d'Annonay (ASJBA) |
| <b>28.2011</b> | <b>15.</b> | ✓ Sports - Création d'un terrain de rugby synthétique A7 - Demande de subvention auprès de l'Etat et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2011           |

#### Culture

- |                |            |   |
|----------------|------------|---|
| <b>29.2011</b> | <b>16.</b> | ✓ Culture - Festival Région en Scène 2011 - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la COMMUNE D'ANNONAY et l'Association « LE MAILLON » |
| <b>30.2011</b> | <b>17.</b> | ✓ Culture - Salle Polyvalente et espace d'animation - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2011  |

#### Politique Foncière Territoriale

- |                |            |  |
|----------------|------------|--|
| <b>31.2011</b> | <b>18.</b> | ✓ Politique Foncière Territoriale - Quartier de Fontanes - Réalisation d'un quartier durable - Cession de l'emprise foncière cadastrée AP n° 328 au profit d'EPORA     |
| <b>32.2011</b> | <b>19.</b> | ✓ Politique Foncière Territoriale - Régularisation foncière - Opération de Rénovation Urbaine LOGIREL - Rétrocession de parcelles dans le domaine public de la Commune |

#### Urbanisme

- |                |            |  |
|----------------|------------|--|
| <b>33.2011</b> | <b>20.</b> | ✓ Urbanisme - Mise à disposition d'un local au profit des CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY - Approbation de la convention à intervenir entre la VILLE D'ANNONAY, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY et les CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY |
|----------------|------------|--|

#### Voirie

- |                |            |   |
|----------------|------------|---|
| <b>34.2011</b> | <b>21.</b> | ✓ Voirie - Travaux pour d'importantes réparations de voirie et ouvrages d'art consécutifs à un fait de catastrophe naturelle - Demande de subvention auprès de l'Etat et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Exercice 2011 |
|----------------|------------|---|

#### Eau Potable

- |                |            |   |
|----------------|------------|---|
| <b>35.2011</b> | <b>22.</b> | ✓ Eau Potable - Régie Municipale d'Eau d'Annonay - Budget Annexe de l'Eau - Exercice 2010 - Décision Modificative n° 01   |
| <b>36.2011</b> | <b>23.</b> | ✓ Eau Potable - Régie Municipale d'Eau d'Annonay - Tarification spécifique de l'eau pour les usages agricoles   |
| <b>37.2011</b> | <b>24.</b> | ✓ Eau Potable - Régie Municipale d'Eau d'Annonay - Approbation de la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et relative au versement d'acomptes au titre de la redevance pour pollution |
| <b>38.2011</b> | <b>25.</b> | ✓ Eau Potable - Régie Municipale d'Eau d'Annonay - Travaux d'investissement Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2011                              |

#### Questions Diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 21 février 2011, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

**Etaient présents :**

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER (Arrivée en séance à 19 h 15 mn en cours de DOB) - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

**Etaient absents et excusés :**

M. Lylian QUINON (Pouvoir à M. CHAUVIN) - Mme Valérie LEGENDARME (Pouvoir à M. FRANÇOIS) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. PLENET) - M. Patrice FRAPPAT (Pouvoir à M. SEVENIER) - Melle Céline LOUBET (Pouvoir à Mme COSTE) - Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à M. PLAGNAT).

**Convocation et affichage du** : Mardi 15 février 2011  
**Secrétaire de séance** : Mme Antoinette SCHERER

**Nombre de membres : 33**                      **En exercice : 33**                      **Présents : 27**                      **Votants : /**

**Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.**

**Il déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.**

Avant de débiter la séance et à l'attention des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

**Sur les tables ont été déposés :**

- **Le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 11/02/2011 (envoi par mail le 17/02/2011).**
- **La délibération n° 4' que je vous proposerai de rajouter à l'ordre du jour initialement transmis, transmis par mail le 17/02/2011 et portant sur les Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011. Lors de son examen, je soumettrai donc à votre assentiment son inscription et son rattachement à notre ordre du jour.**
- **En complément de la délibération n° 19, les plans relatifs aux opérations de régularisation foncière et peut-être déjà pu prendre connaissance de l'importance de celle-ci.**
- **La délibération n° 24 intitulée « Eau Potable - Régie Municipale d'Eau d'Annonay - Travaux d'investissement - Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2011 » a été précisée et cette délibération vous a aussi été transmise par mail le 17/02/2011 avec les compléments.**
- **Enfin, Lylian QUINON étant souffrant, les délibérations relatives au sport seront présentées par François CHAUVIN.**

---

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2010

**Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 11 février 2011

**Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

---

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Avant de débiter l'examen de cette délibération qui porte sur le débat d'orientation budgétaire, je vous précise que lorsque nous aborderons les questions et les délibérations relatives à la politique de la jeunesse, avant la délibération n° 5, nous aurons la présentation du clip réalisé par les élus du Conseil Municipal de Jeunes à la suite de leur participation au Congrès National de Pau. Certains nous ont rejoints, je les en remercie.**

**Pour que ce clip puisse vous être présenté, de manière formelle je suspendrai la séance de façon à ce qu'ils puissent prendre la parole et nous présenter leur travail, avant de la reprendre tout aussi formellement pour l'examen de nos délibérations.**

---

## Finances Communales

### **14. 2011 FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2011 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle qu'en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont par ailleurs rappelées dans les Instructions Comptables et Budgétaires M14 et M49, ainsi qu'à l'article 25 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

De plus, une délibération doit également intervenir pour prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et permettre ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

## **Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT - Maire**

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, nous délibérerons pour prendre acte de la tenue de ce débat mais, avant d'aborder les lignes directrices du budget 2011, il faut s'arrêter sur les facteurs d'incertitude qui pèsent, cette année encore, sur les conditions d'équilibre des finances locales.

### **1. LES BUDGETS LOCAUX IRREMEDIABLEMENT EXPOSES A UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN**

---

Puisque c'est une nouvelle fois dans un contexte très défavorable que nous devons élaborer le budget de l'exercice, je dirais d'abord un mot sur le :

#### **GEL DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS**

La loi du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 décrète le gel des dotations de l'Etat en faveur des Collectivités Locales.

Cette loi s'inscrit dans la suite de la conférence des déficits publics organisée par le Chef de l'Etat qui s'était alors livré au procès des collectivités locales.

L'ensemble des associations d'élus locaux, toute orientation politique confondue, avait dénoncé ces propos excessifs et injustes en rappelant que la dette cumulée des Communes, Départements et Régions et on peut rajouter des Communautés de Communes, représente moins de 10 % du total de la dette publique totale et en soulignant que cette dette est inférieure au seul déficit annuel de l'Etat qui lui s'élève à 130 milliards en 2009 et 150 milliards d'euros en 2010.

En comparaison, il faut rappeler que si les Collectivités Territoriales représentent 8 à 10 % de la dette publique totale, elles sont à l'origine de 75 % d'investissements publics.

Rappeler aussi que chaque investissement des Collectivités et donc la dette des Collectivités s'appuie sur un investissement puisque nous ne pouvons pas, contrairement à l'Etat, financer notre budget de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Les mêmes associations d'élus avaient rappelé le contre-sens économique d'une telle attitude en temps de crise quand on sait que les collectivités locales représentent 75 % de l'investissement public de notre pays.

Dans une partie du texte de loi singulièrement intitulée « Contribution du Gouvernement à l'amélioration de la maîtrise de la dépense locale », l'Etat affirme qu'« afin de soutenir les Collectivités Locales dans leur effort », l'enveloppe des concours aux collectivités locales est stabilisée en valeur sur la période 2011-2012 et 2013 au même niveau que la loi de finances 2010 !!!

Cette stabilisation en valeur se traduira en fait pour bon nombre de collectivités par des baisses individuelles de dotations.

En effet, le maintien de l'essentiel des critères de répartition favorise les collectivités qui connaissent une forte croissance démographique et qui verront leurs dotations augmenter alors que l'enveloppe reste la même. La conséquence ne peut être qu'une baisse de la dotation des autres et d'ailleurs le Secrétariat Général de l'Association des Maires estime que 22 à 25 000 communes verront leurs dotations baisser.

Pour ce qui concerne la Ville d'Annonay sont concernées la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et les Allocations Fiscales Compensatrices, cela représente environ 24 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Ce qui est un poids énorme sur nos ressources quand on sait que les prix continuent eux d'augmenter mécaniquement et nous sommes d'ailleurs frappés de plein fouet par la flambée des prix des matières premières notamment en matière énergétique et je pense à l'électricité, au fuel mais l'on peut aussi citer dans d'autres domaines, la flambée des primes d'assurances.

Ainsi, l'Etat nous demande de préparer notre budget sans connaître le montant exact des dotations qu'il va nous accorder. Ce que je considère comme un manque de respect mais surtout un facteur d'incertitude.

Les premières estimations que nous avons faites, font craindre une baisse effective des dotations pour la Ville d'Annonay, qui pourraient aller de 70 à 150 000 euros. A cela, il faut ajouter d'ailleurs la baisse de 15 % de la participation de l'Etat au Programme de Réussite Educative, soit 16 000 €, la baisse de 2 % des crédits opérationnels du CUCS et la suppression des 15 000 € de dotations de l'Etat à la Ville, pour l'animation du CUCS et la prise en charge du poste de Chargé de Mission.

## RÉFORME FISCALE

Dans le même temps, la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un panier fiscal complexe continue de soulever l'inquiétude des élus locaux.

Inquiétude d'abord sur la notification par l'Etat des bases d'imposition 2011, avec un calendrier d'ores et déjà annoncé comme tardif par rapport aux années précédentes (sans doute pas avant mars), ce qui en dit long sur les conditions d'application d'une réforme dont le coût de mise en œuvre fait polémique dans les rangs même de la majorité présidentielle et je pense là aux déclarations du Rapporteur Général du Budget, Gilles CARREZ, qui avait dit son incapacité à chiffrer exactement le coût de cette réforme.

C'est un deuxième facteur d'incertitude.

Nous ne connaissons pas le montant de nos dotations et en plus nous ne connaissons pas l'évolution de nos bases d'imposition alors que ce sont elles qui déterminent le montant de nos recettes fiscales.

Inquiétude ensuite, et c'est plus grave, sur la capacité de la Contribution Economique Territoriale (CET) à être aussi dynamique que l'ancienne Taxe Professionnelle. Après une compensation par dotation en 2010, qui avait permis à la Communauté de Communes de préserver et même de voir un peu améliorer la situation financière et la dotation dont elle bénéficiait, nous entrons en 2011 dans l'application réelle de la réforme et la Communauté de Communes, qui percevra cette contribution, n'en connaît aujourd'hui pas encore le montant.

Cette interrogation sur le montant de la contribution qu'elle percevra, a d'ailleurs logiquement conduit la Communauté de Communes lors de l'adoption de son budget primitif 2011 à « geler » elle aussi la revalorisation de l'attribution de compensation reversée aux Communes en attendant de connaître le volume précis de son panier fiscal 2011 et de mesurer ses éventuelles marges de manœuvre sur ses recettes.

Quand on sait que cette attribution de compensation représente 25 % des recettes de fonctionnement de la commune avec les 24 % que représente la dotation, cela signifie d'ores et déjà qu'avec les dotations, 49 % de nos recettes de fonctionnement sont gelées... dans le meilleur des cas.

Cette réforme suscite aussi et enfin une inquiétude quant à la part grandissante que prennent désormais les impôts ménage dans la structure des ressources fiscales des collectivités locales.

Auparavant, les impôts sur l'activité économique représentaient la moitié des ressources fiscales des communes et des intercommunalités, aujourd'hui ils ne représenteront que 25 % et c'est l'Etat qui décidera de leur montant.

La seule marge de manœuvre qui reste donc aux communes serait de jouer sur le niveau des impôts sur les ménages : la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière.

Confrontés à une difficulté croissante pour boucler leurs budgets, beaucoup de communes devront soit réduire les services rendus aux citoyens, soit augmenter les impôts sur les ménages.

Comment ici, se résoudre à une telle alternative quand on observe que le revenu net imposable moyen par foyer fiscal des habitants de ce bassin est inférieur à la moyenne nationale de + de 2 000 € (20 584 € pour le bassin d'Annonay contre 22 947 € en France métropolitaine – Source INSEE : chiffres clés 2007) ?

C'est inenvisageable et c'est pour cela que cette année encore, comme depuis le début de notre mandat, nous n'augmenterons pas les impôts, de la même façon que nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs des cantines scolaires.

#### UNE PERTE PRÉOCCUPANTE DES MARGES DE MANŒUVRE SUR LES RECETTES

Il y a donc des contraintes qui pèsent sur les marges de manœuvre des Collectivités. Ces contraintes grandissantes qui pèsent sur les recettes interrogent même les agences de notation.

Ainsi, dans sa lettre de décembre 2010 le département finances publiques de l'agence de notation Fitch considère que la perte, par les collectivités locales, dans leur ensemble, des marges de manœuvre qu'elles avaient sur leurs recettes est préoccupante.

L'agence de notation ajoute que la réforme de la fiscalité locale avec, à la clé, la suppression de la taxe professionnelle, son remplacement à partir de 2011 par un panier de taxes peu flexibles et de dotations de l'Etat vont réduire sensiblement la capacité de modulation fiscale des collectivités locales, tandis que leur recettes vont perdre en prévisibilité et en dynamisme.

C'est une mauvaise nouvelle pour les collectivités mais surtout pour les usagers des services publics locaux et pour les entreprises dont beaucoup comptent sur la commande publique.

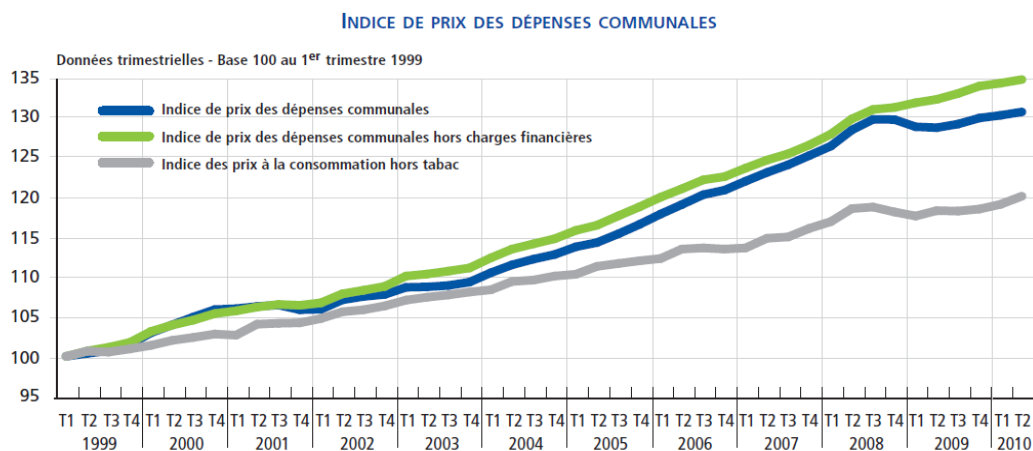
#### L'INDICE DES PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES

Privés du dynamisme de leurs principales recettes, les décideurs locaux doivent parallèlement faire face à une inflation spécifique qui affecte la nature même de la dépense locale.

En effet, compte tenu des spécificités des dépenses des communes, l'inflation qu'elles supportent réellement ne correspond pas nécessairement à l'évolution de l'indice général des prix appliqué au consommateur.

Le « panier du Maire », mesuré régulièrement par l'Association des Maires de France, dont le Président est le Député Maire UMP de Lons le Saunier, pèse plus lourd que celui habituellement pris en compte pour suivre l'évolution de l'indice général des prix.

Sur la période 1999 – 2009, en moyenne, l'écart entre l'augmentation de l'indice des prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'établit à près d'un point chaque année, comme le montre le graphique joint au document.



Source : AMF – DEXIA – Indice des prix des dépenses communales – N°6 – Novembre 2010

## 2. LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2011

---

Dans un tel contexte, le débat d'orientation budgétaire 2011 permet de dire dans quelles conditions nous allons préparer et construire le budget 2011.

Ce budget 2011 sera un budget qui traduira la mise en œuvre logique de notre programme d'actions.

On peut dire qu'il s'inscrit dans une forme de continuité dans le sens où nous allons continuer à respecter les fondamentaux de notre politique budgétaire :

- Pas d'augmentation de la fiscalité locale,
- Maitrise des dépenses de fonctionnement avec comme exemple le budget 2010 dans lequel les dépenses de fonctionnement n'avaient augmenté que de 1 %,
- Programmation de nos dépenses d'investissement comme de fonctionnement,
- Recherche d'économies et de marges de manœuvre, notamment par les économies d'énergies,
- Mobilisation d'un maximum de financements extérieurs et de subventions.

Pour autant « continuité » ne ramera en rien avec « facilité ».

En effet, face aux fortes contraintes qui pèsent tant sur nos ressources que nos dépenses, le processus d'élaboration du budget 2011 va devoir nous permettre de nous frayer un chemin entre l'étroitesse des marges de manœuvre et notre volonté d'agir à laquelle nous ne renonçons pas.

Nous ne renonçons pas à nos ambitions malgré les contraintes que nous imposent le Gouvernement et sa majorité et je m'arrêterai un instant sur la politique fiscale.

### UNE POLITIQUE FISCALE MARQUÉE PAR LE MAINTIEN DU NIVEAU ACTUEL DES TAUX D'IMPOSITION

J'ai dit tout à l'heure que nous n'augmenterons pas les impôts locaux, nos ressources de fonctionnement sont essentiellement le fruit de la fiscalité directe pour 38 % et j'ai dit tout à l'heure, des dotations de l'Etat pour 24 % et de l'attribution de compensation reversée par la CCBA pour 25 % (ratios issus du BP2010).

Il faut avoir ces chiffres en tête car cela signifie que 87 % de nos recettes de fonctionnement sont gelées et cela réduit forcément nos marges de manœuvres quand on sait que :

- d'une part, les prix augmentent toujours et, comme nous l'avons vu, souvent plus vite que les prix moyens,
- d'autre part, que certains postes budgétaires augmentent aussi mécaniquement et je pense aux dépenses de personnel qui, à effectif constant, augmentent au minimum au rythme du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) même si nous en assurons une gestion extrêmement rigoureuse.

Ce gel de l'essentiel de nos recettes de fonctionnement est dangereux car quand on parle de fonctionnement, on ne parle pas que fonctionnement de l'administration municipale.



Dans ce budget de fonctionnement, on retrouve les subventions à toutes les associations, l'action sociale avec notamment la subvention au CCAS, la politique de la ville, l'entretien de la voirie ou des espaces verts, le nettoyage des rues, l'accueil des usagers, ou encore les dotations de fonctionnement aux écoles publiques comme privées... Les exemples sont nombreux et concernent la vie quotidienne de tous les habitants.

Je ne reviendrai pas sur le gel des dotations de l'Etat et de l'attribution de compensation, mais je tiens à dire et répéter que malgré tout, nous n'utiliserons pas le levier fiscal, et ce pour plusieurs raisons :

D'abord les taux d'imposition sont comme vous le savez plus élevés à Annonay qu'ailleurs :

	Taux Annonay	Taux moyen de la strate
Taxe d'Habitation	22,17 %	15,56 %
Foncier bâti	27,39 %	22,69 %
Foncier non-bâti	103,89 %	58,30 %

*Source : Direction générale des Finances Publiques – Analyse des comptes 2009*

Ensuite, parce que ce serait faire peser de nouvelles charges sur les seuls ménages alors que ces derniers doivent déjà affronter une situation économique et sociale qui malmène le pouvoir d'achat et les conditions de vie des plus modestes.

En l'absence d'augmentation des taux d'imposition, Il faudra donc compter sur la seule augmentation du produit fiscal induite par la variation de la matière imposable.

La loi de finances pour 2011 revalorise forfaitairement de 2 % les bases d'imposition ce qui devrait théoriquement se traduire par une progression de la ressource fiscale mais sans que nous en connaissions le montant puisque je vous ai dit tout à l'heure, que l'Etat ne nous avait pas notifié les bases prévisionnelles pour l'année 2011.

Nous pensons cependant, au vu des premières estimations, que cette augmentation des bases, permettra tout juste d'amortir la baisse estimée des dotations de l'Etat.

Tant que nous pourrons boucler le budget sans augmenter les impôts, nous le ferons.

Je souhaite aussi, à ce stade de notre débat, dire mon vœu d'une vraie réforme de la fiscalité locale au niveau national :

- Les différences de richesse entre les territoires sont énormes et injustifiées,
- La péréquation n'est pas suffisante pour assurer une vraie solidarité entre les territoires,
- Les bases d'impositions et les valeurs locatives ne sont pas à jour, partout en France, et cela induit encore plus d'inégalités,
- La fiscalité locale ne tient quasiment pas compte des revenus et des différences de patrimoine des contribuables mais seulement de leur lieu de résidence.

Autant de points qui mériteraient un débat et plus de justice fiscale.

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SERONT STRICTEMENT CONTENUES

Compte tenu de ce qui précède et de ce que j'ai pu vous dire, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est, je le dis avec force, à la fois une nécessité et un enjeu de premier ordre de la préparation du budget 2011.

Toutefois, cet objectif ne doit pas être atteint par des réductions aveugles de crédits budgétaire, mais en choisissant avec discernement les domaines où des économies doivent être réalisées.

Ainsi :

- **Je suis contre** la réduction des crédits de fournitures scolaire par élève dans nos écoles mais :
  - **Je suis pour** les mesures qui nous permettront d'alléger la facture d'énergie dans nos bâtiments communaux.
- **Je suis contre** l'augmentation des effectifs des employés communaux, de manière systématique, tout comme je suis contre une politique aveugle et dogmatique de non remplacement des départs en retraite, mais :
  - **Je suis pour** des mesures qui encouragent la professionnalisation de nos agents, l'amélioration de leurs conditions de travail, et la gestion prévisionnelle de nos emplois et de nos compétences, ce que nous faisons.
- **Je suis contre** le principe d'augmentation systématique des subventions aux associations, tout comme je suis contre les coupes aveugles dans leurs recettes, mais :
  - **Je suis pour** la généralisation des conventions d'objectifs comme nous l'avons toujours dit, avec les associations.

Je pourrai multiplier les exemples pour illustrer à quel point une politique de rigueur ne doit pas être une politique d'austérité et de démembrement des services publics locaux.

**L'évolution des charges de personnel** sera elle limitée à ce que j'ai présenté tout à l'heure, à l'incontournable « Glissement Vieillesse Technicité », c'est-à-dire essentiellement à la progression des carrières.

Nous ne prévoyons pas d'augmenter les effectifs et à chaque fois que cela sera possible les solutions internes seront privilégiées pour remplacer les départs pour mutation ou retraite

J'estime aujourd'hui que nous sommes arrivés à une organisation administrative que je qualifierai de stable avec un mode de rémunération – je pense surtout au régime indemnitaire – lui aussi stabilisé.

C'est la raison pour laquelle nous devons travailler à présent à la consolidation des changements importants intervenus au cours de ces dernières années.

Nous devons aussi accompagner les fonctionnaires territoriaux pour élever leur niveau de professionnalisation et leur permettre de s'adapter plus facilement aux évolutions techniques, juridiques et financières qui ne cessent de bouleverser chaque jour le monde local.

C'est l'enjeu du Plan de Formation que nous avons adopté en Comité Technique Paritaire mais c'est aussi l'enjeu de la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) que j'appelle de mes vœux.

Cet outil nous donnera d'avantage de lisibilité et de prise sur un poste budgétaire qui, sans être exorbitant par rapport aux moyennes constatées, représente plus de 50 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

**Pour ce qui concerne nos engagements vis à vis des associations**, ils seront honorés dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles et dans le strict respect des critères adoptés de progression de la subvention. Nous ne pourrons pas aller au-delà.

En dehors des aides dont la revalorisation est prévue par convention, les enveloppes 2011 seront globalement maintenues à leur niveau 2010.

**Les charges courantes seront contraintes** partout où cela est possible. J'ai demandé à l'ensemble de nos services des propositions d'économies et de rationalisation des coûts liés au fonctionnement courant.

La généralisation de la déconcentration de l'engagement comptable dans les services permettra à ces derniers d'effectuer un pilotage plus précis des budgets qui leur sont alloués. C'est aussi une plus grande responsabilisation de l'ensemble de nos agents sur laquelle et sur lesquels nous comptons.

#### TROUVER LA MEILLEURE ÉQUATION POSSIBLE POUR LE FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS

L'enjeu majeur qui se présente aujourd'hui à nous pour ce budget c'est de trouver la meilleure équation possible pour le financement de nos investissements

Cela passera d'abord par la recherche du meilleur niveau possible de capacité d'autofinancement.

Cela passera ensuite par la recherche active de subventions.

Cela passera enfin par le recours à l'emprunt avec pour objectif général de stabiliser notre encours. Comme nous l'avons toujours indiqué depuis le début de notre mandat, notre objectif est plus de stabiliser et maîtriser notre dette que de la baisser même si, il faut le souligner, l'encours a diminué d'environ 3,7 M d'€uros sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Je fais de la baisse de cet encours plutôt une obligation de moyen qu'une obligation de résultat.

Nous avons en effet des investissements lourds à porter. Ils sont structurants et indispensables au développement et à l'attractivité de notre Ville.

Ils sont utiles, nécessaires, et beaucoup de nos concitoyens m'ont dit leur sentiment au sujet des ces opérations en les qualifiant de « dernière chance » de rendre le centre-ville attractif et il est évident que nous aurons aussi recours à l'emprunt pour leur financement.

Nous allons nous employer à répondre à ces enjeux.

#### LES INVESTISSEMENTS 2011 PRIORITAIRES

En 2011, les investissements prioritaires semblent évidents et il paraît inutile de les lister. Je rappellerai seulement les trois points suivants :

En matière d'aménagement et de rénovation urbaine,

- La réalisation des premiers travaux de requalification de la place des Cordeliers mais aussi du rez-de-chaussée du parking de la Valette et de la gare routière à installer à proximité du site de Faya,
- La poursuite du programme de rénovation urbaine (ANRU) sur le quartier de Zodiaque,
- Le relogement en cours des associations du quartier de Fontanes afin qu'EPORA puisse lancer les premiers travaux,
- Les premières opérations du PNRQAD et notamment l'abondement aux aides attribuées par l'ANAH aux particuliers.

En matière de travaux d'entretien et de voirie,

- La poursuite d'opérations d'amélioration de la voirie dont l'état général n'est pas du tout satisfaisant tout comme celui de l'éclairage public trop longtemps non pris en compte,
- La rénovation d'un certain nombre d'éléments de notre patrimoine : les parcs publics, les fontaines, mais aussi l'installation de jeux pour enfants ou de sanitaires là où cela est nécessaire.

En matière d'équipements publics,

- La rénovation de la salle des fêtes et la poursuite du programme de travaux dans les écoles,
- La réalisation de travaux d'économies d'énergies et de sécurité sur les bâtiments municipaux qu'ils soient occupés par nos services ou mis à disposition des associations,
- La mise aux normes d'un certain nombre d'installations en matière sportive, culturelle ou administrative et souvent en lien avec la CCBA.

Les besoins sont toujours extrêmement importants et nous nous employons, avec nos moyens et malgré les contraintes, à y répondre.

Nous avons réalisé ou sont en cours des travaux importants au titre de l'exercice budgétaire 2010 comme la cantine de Vissenty, l'ascenseur de l'Hôtel de Ville ou encore le terrain synthétique de Vissenty.

On pourrait aussi citer le skate parc, les démolitions en centre ville ou encore les travaux d'éclairage public aux Perettes. Là aussi, les exemples sont nombreux.

En lien avec la Communauté de Communes (CCBA) et d'autres partenaires, le visage de la Ville change.

Cela va de la construction d'une nouvelle déchèterie à Marenton qui permettra l'extension de Nutrition et Santé, à la reprise du patrimoine de Faya, en passant par la restructuration du Lycée Boissy d'Anglas, par la Région Rhône-Alpes ou la rénovation du Collège de la Lombardière effectuée par le Département de l'Ardèche.

Toutes ces opérations ne sont pas le fait de la Ville mais elles s'articulent et s'inscrivent dans la même logique de redynamisation, de changement et de développement.

Le budget qui vous sera présenté lors de notre prochaine séance, sera dans la suite logique des orientations indiquées dans le débat de ce jour, il sera un outil au service de cette politique.

Je vous remercie de votre attention et le débat est ouvert s'il y a des remarques, des interventions. »

### **Intervention de Monsieur Daniel MISERY - Opposition**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Je souhaite que ce débat d'orientations budgétaires soit digne de ce nom et ne se limite pas à un dialogue de sourds. Pour reprendre une phrase prononcée hier soir, « Nous avons mieux à faire que de polémiquer ».

Monsieur le Maire, sans me livrer à une analyse exhaustive des orientations que vous venez de nous proposer, je note avec satisfaction votre volonté réaffirmée de ne pas majorer la pression fiscale qui s'exerce sur les contribuables annonéens. Celle-ci, vous l'avez rappelé, est déjà largement supérieure à la moyenne nationale et il faut avoir à l'esprit que nos concitoyens auront malgré tout à supporter la revalorisation des valeurs locatives foncières fixées par l'Etat.

J'ai également noté votre volonté de contenir les dépenses de fonctionnement et de limiter les charges de personnel à l'incontournable évolution des carrières. C'est d'autant plus important que celles-ci représentent plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Vous nous avez largement rappelé les conditions dans lesquelles vous devrez, nous devons, équilibrer notre budget 2011, tenant compte de la baisse des dotations de l'Etat, du gel de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes et de l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons quant à l'évolution de nos bases d'imposition.

Et pourtant nos projets sont nombreux : requalification de la place des Cordeliers, aménagement du rez-de-chaussée du parking de la Valette, rénovation de la salle des fêtes... Vous en avez dressé la liste, je n'y reviendrai pas, sinon pour mettre en exergue la remise en eau de deux de nos fontaines, qui contribuera non seulement à sauvegarder notre patrimoine, mais encore à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Je souhaite également qu'un effort significatif soit entrepris pour améliorer notre voirie et en particulier les trottoirs du centre ville.

Nos concitoyens ne comprendraient pas que nous réalisions l'aménagement de la Place des Cordeliers et laissions en l'état les trottoirs de l'Avenue de l'Europe ou de la Place du 18 Juin.

Et que dire de l'éclairage public ? Beaucoup de nos rues sont mal éclairées, en particulier cette même Avenue de l'Europe, le long de laquelle résident pourtant de nombreuses personnes âgées. N'attendons pas qu'un accident se produise pour agir.

Monsieur le Maire, en dépit du contexte difficile dans lequel nous nous trouvons, nous devons faire preuve de plus d'ambition en matière d'investissement. Cela doit naturellement passer par un recours maîtrisé à l'emprunt, par une recherche active de subventions, mais aussi par la création de recettes nouvelles.

Je vous avais suggéré, l'année dernière, de mettre en application la taxe locale sur la publicité extérieure, inscrite dans la loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008. Quelques 4.000 communes l'ont déjà mise en application dans une fourchette de 15 à 60 euros du mètre carré, il s'agit uniquement des panneaux 4X3.

Certes, j'entends déjà votre réaction, la rentrée attendue ne compensera pas le manque à gagner que nous impose le gel des dotations de l'Etat. Il n'y a pas de petite ressource monsieur le Maire et l'application de cette loi contribuerait à n'en pas douter à la lutte contre la pollution visuelle qui envahit tous nos quartiers.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur le prochain transfert du parc de stationnement des Cordeliers à la Valette. Quitte à être impopulaire, je vous propose de réguler le stationnement sur cette nouvelle plateforme et uniquement sur cette nouvelle plateforme. Les places étaient payantes aux Cordeliers, elles doivent l'être à la Valette et je vous invite à mettre en place des barrières afin de contraindre les contrevenants à acquitter leur droit de stationnement.

C'est d'ailleurs le seul moyen dont nous disposerons pour éviter les voitures ventouses et la recette devrait largement couvrir les annuités d'emprunt.

Un rapide calcul sur 5 jours de la semaine à raison de 5 heures d'occupation pleine par jour devrait lever vos réticences et nous donner les moyens d'une politique ambitieuse.

Je ne manquerais pas de vous accompagner dans cette démarche.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci M. MISERY, d'autres interventions ?**

### Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT - Opposition

Monsieur le Maire,

Au vu des premiers éléments évoqués dans ce débat d'orientation budgétaire, une première remarque, il n'y a pas eu de discussions préalables en Commission des Finances, pas de chiffres présentés. Il nous a été dit que nous recevions votre texte avec le dossier du Conseil.

Pas de discussion, point suivant.

Cela est dommage, il serait effectivement légitime qu'un travail préparatoire comme cela est dit dans la délibération, efficace puisse se faire en Commission. Ce n'est pas le cas et je le regrette encore une fois, profondément.

La moitié du texte que vous venez de nous lire est consacrée à vos justifications. Vous avez commencé ce débat d'orientation budgétaire de manière polémique dans le but probablement, de vous exonérer par avance des conséquences des choix de gestion et pour utiliser note Conseil comme tribune politique.

Il y a selon vous une explication aux difficultés budgétaires annoncées, une seule : l'Etat !!!

Vous parlez de désengagement alors que les dotations de fonctionnement vont rester stables globalement, dans un contexte de crise et de nécessaire rigueur. Il y a un certain illogisme ou une mauvaise foi, à vouloir séparer les finances locales et nationales dans la mesure, et vous le dites vous-même, où ¼ de nos recettes de fonctionnement sont des dotations de l'Etat.

Je ne partage donc évidemment pas votre avis. J'y vois un effort gouvernemental mais je pense que nous ne serons pas réconciliables sur ce point là.

Ceci, d'autant plus que votre présentation est extrêmement partielle. Au-delà des grandes généralités que vous développez, il faut aborder la réalité de l'engagement du gouvernement pour notre ville. Vous évoquez une «non-augmentation», un manque de 70 à 180 000 € des dotations de l'Etat.

Mais, quand vous présentez les investissements municipaux pour 2011, vous n'abordez pas, par une ellipse assez étonnante :

- La participation de l'Etat au projet ANRU, de quelques millions,
- Les 200 000 € que vous vous vantiez d'obtenir pour les Cordeliers,
- Les demandes de dotations d'équipements faites à l'Etat. Rien que ce soir, dans nos délibérations, il y en a 4 à l'ordre du jour pour un montant de 300 000 à 400 000 €.
- Vous n'évoquez pas non plus, les 9 millions d'euros pour le projet de rénovation de nos quartiers anciens.
- Et au-delà du budget, vous n'évoquez pas non plus, les 4,2 millions € qui ont été attribués dans un projet de revitalisation industrielle sur le dossier MP HYGIÈNE.

Bien sûr, Monsieur le Maire vous avez des trous de mémoire sélectifs et étonnants. Il y a pourtant entre ces 2 chiffres un rapport de 1 à 200 et la balance penche sérieusement du côté gouvernemental.

Il est vrai qu'à force de vouloir polémiquer à tout moment, on finit par dire quelques bêtises.

Monsieur le Maire, vous parlez beaucoup des recettes du budget et vous essayez d'incriminer l'Etat pour vous dédouaner.

Si vous parliez plutôt dépenses. Si notre capacité à investir diminue, si notre capacité à emprunter pour l'avenir est faible, c'est aussi la conséquence de vos choix et des dépenses de fonctionnement que vous avez votées.

Je reviendrai rapidement, si vous cherchez 80 000 € d'économie de fonctionnement chaque année, renoncez donc à l'augmentation de vos indemnités que vous avez votée en début de mandat.

Vous nous dites être pour les mesures d'allègement des dépenses énergétiques des bâtiments communaux. Je vous rappelle qu'au mois de novembre 2010, ce sont 175 000 € de travaux d'économie d'énergie qui ont été annulés pour boucler les 1ères dépenses de la place des Cordeliers.

Vous êtes pour l'amélioration des conditions de travail des agents. Je vous rappelle que la manière brutale avec laquelle vous avez conduit la mutualisation des services avec la Communauté de Communes, a créé beaucoup de souffrances pour les agents et aujourd'hui encore, le flou dans les missions subsiste, les ordres et contre-ordres se suivent, se succèdent pour beaucoup d'agents encore malheureusement en souffrance.

Vous êtes contre l'augmentation systématique des subventions aux associations. C'est vrai. Il y a eu beaucoup d'augmentation mais pour un très petit nombre d'associations. Je vous rappelle que vous avez fait le choix de subventions extravagantes de 420 000 € à 2 associations.

Je vous rappelle également qu'en 2009, les subventions ont augmenté de 40 % alors qu'elles étaient déjà au-dessus de la moyenne nationale. Vos mesures ont été injustes et déraisonnables.

Vous dites que les subventions n'augmenteront plus que modérément. Pour ceux qui n'ont rien eu, il est donc trop tard et pour ceux qui ont raflé la mise, le mal est déjà fait.

Vous parlez des investissements, vous parlez des marges de manœuvre, si elles sont aujourd'hui, comme vous le dites étroites, c'est de votre responsabilité.

Vous consacrez dans ce débat, à peine une page aux investissements en expliquant que cela est tellement évident qu'il est inutile d'insister.

Et pourtant :

Quelques chiffres devraient éclairer notre débat d'orientation budgétaire et les choix budgétaires qui vont être faits.

Quelques chiffres donc, issus du Compte Administratif voté en juin :

- Des dépenses d'équipement par personne sont inférieures à Annonay de 34 % à celles des villes comparables.
- Dans les villes comparables à Annonay, toujours, les dépenses d'équipement représentent 30 % des recettes de fonctionnement, seulement 19 % pour notre ville.

Au-delà de toute polémique, cela signifie très concrètement que notre ville consacre moins d'argent à l'investissement que les communes comparables et, qu'en proportion, nous consacrons plus d'argent au fonctionnement quotidien.

Vous nous parlez d'investissements, avec une grande liste, je vous rappelle que dans ce même Compte Administratif, nous avons pu constater que sur les 9 millions d'euros programmés, seuls 4 avaient été effectivement réalisés.

Rentrons quelque peu dans le détail de vos annonces :

- La rénovation du quartier de Fontanes, pour l'instant EPORA se charge des travaux. Donc il n'y aura pas ou peu d'argent municipal engagé en 2011.
- L'ANRU est déjà en cours et les financements connus.



- La rénovation des quartiers anciens, j'ai déjà évoqué l'aide gouvernementale de 9 millions d'euros.
- Les travaux d'amélioration de la voirie. Là encore, Monsieur le Maire, vous avez annulé 100 000 € de travaux d'entretien courant des rues et trottoirs pour financer les études de la Place des Cordeliers.

Reste justement, la place des Cordeliers.

Depuis des mois, nous vous demandons des précisions sur le financement des 7 millions d'euros que va coûter ce projet « Place des Cordeliers ». Depuis des mois, pas de réponse.

Les premiers coups de pelle sont programmés dans quelques semaines et toujours pas de délibération sur ce projet.

4 délibérations étaient prévues normalement à l'ordre du jour des commissions. Elles ont été retirées au dernier moment sans explication. On peut craindre M. le Maire, que vous naviguez à vue sur ce dossier. L'absence de vote, aujourd'hui, sur ce projet le démontre encore une fois.

Le projet est pourtant nécessaire. Notre équipe s'y était engagée. Il n'est pas contesté.

Le débat porte bien sur le financement. La colonne dépenses est connue finalement, 7 millions d'euros. Comment sera-t-elle équilibrée ? Comment se fera le financement ? Quelles subventions ? Combien d'emprunt ? Quels seront les autres travaux décalés, annulés ou reportés sine die ce qui revient à peu près au même ? Nous attendons des réponses et les Annonéens aussi.

**Ces 7 millions € sur 2 ans, si l'on compare à l'exécution du dernier budget, au dernier Compte Administratif, c'est quasiment l'intégralité des investissements réalisés chaque année, 4 M€ réalisés effectivement en 2009, pour un projet étalé sur 2 ans. Comment faire donc un débat budgétaire complet, sérieux, sans intégrer ces paramètres et sans avoir les réponses aux questions de financement de la Place des Cordeliers.**

**Pourquoi donc éluder ces questions et ne pas les aborder dans le débat budgétaire, je crois que malheureusement, le résultat de vos choix de gestion est là. Il y a eu des dépenses « euphoriques » de début de mandat qui amènent aujourd'hui, à un budget vous dites contraint, je dirais même presque étriqué. Des investissements nécessaires vont devoir être annulés ou reportés. Il y aura du coup, des sacrifices.**

**OUI, il n'est pas possible de tout faire, cela est vrai, mais dans un contexte annonéen difficile vous avez, vous-même, tendu les cordes qui nous retiennent, qui nous maintiennent, qui nous ligotent.**

Chaque année, dans un contexte d'impôts locaux déjà très élevés et par l'augmentation des dépenses de fonctionnement, de début de mandat, notre capacité à investir diminue, le recours à la dette, quel sera-t-il dans les prochaines années ?

Malheureusement, les choix que vous nous confirmez aujourd'hui, ne permettront pas de répondre à ces enjeux. Quelques questions de fond devraient alimenter notre débat d'orientations budgétaires, j'espère que nous aurons les réponses. »

## Intervention de Madame Danielle MAGAND Conseillère Municipale Déléguée

Je me permets d'une part, d'intervenir non pas pour contrecarrer vos propos Monsieur le Maire, propos que j'approuve comme l'ensemble des élus de la Majorité Municipale mais pour en signaler l'importance.

Par une seule ligne, vous parlez de la poursuite du programme ANRU sur le quartier du Zodiaque. Lors de la présentation du Budget Primitif 2011, nous aurons l'occasion de revenir sur le fort investissement prévu sur cette entrée nord de la Ville. Une revalorisation tout aussi indispensable que celle du Centre Ville mais nous aurons le loisir d'en reparler.

Elue de ce quartier nord, je suis d'autre part, continuellement interrogée sur l'Allée de Beauregard. Cette desserte d'Annonay très utilisée et qui le sera de plus en plus au vu des constructions en cours mérite toute notre attention.

La dégradation de la chaussée interpelle autant que l'absence de sécurité pour les piétons : Actuellement, le nom de cette voie est vraiment un anachronisme. Les habitants de cette partie d'Annonay s'interrogent fortement et ont un peu l'impression d'être les oubliés...

Malgré un dramatique accident au niveau de l'intersection avec la Route de Roanne, l'éclairage est toujours douteux, les arbres non élagués, même les bateaux d'accessibilité au niveau des passages piétons n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art : Nous avons un Centre Commercial qui fonctionne aussi, nous nous devons de prendre en compte les inquiétudes de ses commerçants au sujet de la sécurité de leurs clients.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Avant de vous demander de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, et pour répondre rapidement à Madame MAGAND, je préciserai que l'Allée de Beauregard est effectivement à la programmation et y compris en se servant si l'on peut dire, du carrefour à aménager, grâce à la Maison dans la Ville à la Propriété, dont beaucoup nous ont demandés pendant longtemps de la supprimer, pour permettre un aménagement global mais qui en réalité, sert aussi pour contraindre la vitesse et sécuriser le quartier, il y a donc un ensemble de travaux mais Jean-Pierre VALETTE aura l'occasion de vous les énoncer.**

**Monsieur PLAGNAT, vous avez eu la bonne idée de dire qu'à force de polémiques, on pouvait dire quelques bêtises et du coup, on va pouvoir vous en pardonner et vous dire que finalement, cela ne m'étonne pas vraiment que vous soyez dans une position qui consiste à justifier la politique du Gouvernement et j'ai presque cru qu'à un moment vous alliez vous aussi, demander la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.**

**Cela ne m'étonne pas non plus de vous entendre dire que le Gouvernement fait tout pour les collectivités locales alors que des élus de votre parti et je pense au Sénateur, Président du Conseil Général de la Haute Marne, Bruno SIDO qui dit que le Gouvernement étrangle les Départements, que des élus communaux disent que le Gouvernement étrangle les dotations aux collectivités.**

**Vous n'avez finalement qu'un seul argument, qui s'entend mais qui est faux et je vais vous expliquer pourquoi il est faux :**

**Vous dites que l'on oublie de dire « l'aide de l'Etat apportée aux projets d'investissements », il me semble que je me suis suffisamment souvent et fortement félicité de ces aides pour ne pas avoir à le répéter en permanence.**

Par contre, nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires qui consiste à déterminer la capacité de la Ville à assurer son financement et ce que je veux vous dire par là, lorsque je vous dis que votre argument est faux (ne cherchez pas dans le débat d'orientations budgétaires, je l'ai dit par ailleurs), c'est que vous confondez le fonctionnement et l'investissement, les aides que vous avez évoquées, sont des aides à l'investissement, je prends deux exemples.

- Le projet ANRU, c'est vrai 4 M€ d'aides de l'Etat. En gros, 10 % de l'opération globale et sur les aménagements urbains réalisés par la Ville, ce sont 10 % sur l'opération globale quand VIVARAIS HABITAT prend à sa charge 65 à 70 % et sur les aménagements réalisés par la Ville, un taux de subventions de l'Etat, en investissements, à hauteur de 25 à 30 %, c'est une véritable aide, on ne crache pas dessus, on en est heureux mais on apporte les 70 % qui restent, aidés par le Département et la Région.
- Sur le PNRQAD, vous citez les 9 M€, nous en sommes très heureux, nous l'avons dit et répété sur ce montant, seuls 2.5 sont mobilisables par la Ville, pour le reste, il s'agit de l'aide aux propriétaires privés qui n'entre pas en compte dans les comptes de la Ville.

Et sur les 2.5 M€ mobilisables par la Ville, ce sera la même chose, c'est-à-dire pour financer les opérations d'aménagement urbain à hauteur de 30 % et les 70 % restants devront être financés par la Ville.

Je ne dis pas que je ne suis pas heureux d'avoir ces 30 % d'aide, je dis simplement que la Ville doit amener 70 % et que si je mets l'accent sur les dotations aux collectivités, c'est parce-que pour pouvoir financer ces participations et les 70 % restant à la charge de la Ville, il faut que notre section de fonctionnement soit en capacité de dégager un excédent pour que cet excédent nourrisse nos dépenses d'investissements.

Et quand le Gouvernement étrangle les collectivités, en gelant voire en baissant les dotations, il nous ruine notre capacité à dégager des excédents sur les budgets de fonctionnement et ainsi, il nous freine dans notre capacité à mobiliser des financements et donc à apporter les 70 % que j'ai évoqués.

Donc, ne nous faites pas dire que nous ne sommes pas heureux d'avoir obtenu ces aides de l'Etat en matière d'investissements, ne confondez pas tout non plus, je suis très heureux que les particuliers soient accompagnés pour refaire leurs logements mais cela ne joue pas sur les comptes de la Ville.

Je suis très heureux que MP HYGIENE, et j'aurais aimé vous avoir à nos côtés pour mobiliser cette aide (plutôt que de nous dire aujourd'hui que c'est très bien mais vous n'étiez pas forcément au rendez-vous), j'aurais donc aimé que vous soyez à nos côtés pour mobiliser cette aide et cela n'entre pas en compte dans les finances de la Ville mais je suis heureux que cette entreprise l'ait eue car les créations d'emplois qui seront à la clef, permettront aussi à notre bassin d'aller mieux.

Vous dire aussi, que vous avez évoqué deux points qui m'ont fait sourire :

- Le premier, sur les dépenses de fonctionnement, vous nous dites qu'elles augmentent de manière dramatique, elles ont augmenté de 1 % entre 2009 et 2010, soit moins que l'inflation alors que sur la période 2002 à 2008, elles ont augmenté en moyenne de 5.3 % par an donc je ne suis pas sûr que vous ayez à nous donner des leçons en la matière.

(Intervention hors micro de M. PLAGNAT)

- Et la deuxième chose qui m'a fait extrêmement sourire, c'est lorsque vous avez, M. PLAGNAT, souligné le fait que nous serions d'affreux patrons qui imposent des souffrances aux agents, je peux vous assurer de ce que j'entends des agents et de ce que je sais du management de l'équipe précédente, vous n'avez pas de leçon à nous donner sur la maltraitance, sur la gestion et sur le respect à apporter au personnel.

**Je suis très heureux du dialogue qui a été noué, des plans de formations qui sont adoptés et de l'amélioration des conditions de travail dans cet Hôtel de Ville comme sur un certain nombre d'équipements.**

**Donc, que vous ayez un positionnement politique qui consiste à critiquer tout ce que l'on fait je l'entends, mais je ne suis pas sûr que ce soit aussi constructif que vous l'avez dit.**

- **Dernier point sur la Place des Cordeliers, avant d'en venir à l'intervention de M. MISERY, j'ai pris moi-même l'initiative et j'en assume la responsabilité, d'avoir retiré les 4 délibérations que vous citez.**

**Nous avons reçu l'avant-projet définitif cette semaine et vu l'importance du projet, les délais étaient trop courts pour l'inscrire à ce Conseil là et à l'occasion de la prochaine Commission Urbanisme, qui sera élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.**

**Cette Commission permettra la présentation dans le détail de l'Avant Projet Définitif (APD) et du Plan de Financement Prévisionnel, pour qu'ainsi, à l'occasion de l'adoption du Budget, nous puissions moduler l'autorisation de programme en conséquence des choix faits sur l'APD et cela, en conséquence du budget prévisionnel, le seul défaut que je vois dans ce processus là, c'est que cela va vous obliger à venir en Commission Urbanisme où vous n'êtes pas si souvent que cela, contrairement à la Commission des Finances que vous avez évoquée.**

**J'en viens à l'intervention de M. MISERY pour le remercier des observations qu'il a faites et notamment d'avoir souligné le fait que nous ayons décidé de ne pas augmenter les impôts, nous avons pris cette décision et je l'ai dit pour les mêmes raisons que celles que vous avez citées, le fait que les Annonéens aujourd'hui, sont suffisamment sous pression fiscale pour que nous n'ayons pas à en rajouter aux difficultés économiques et sociales qu'ils peuvent connaître.**

**Vous dire aussi, que je vous rejoins en tous points sur les questions d'éclairage public et d'accessibilité et notamment sur l'Avenue de l'Europe puisque c'est un des points mis en exergue par les travaux de la Commission d'Accessibilité avec bien d'autres, y compris en termes d'équipements publics, mais qui méritent une attention toute particulière.**

**J'ai aussi noté vos deux suggestions au sujet de la taxe locale sur la publicité extérieure et c'est un travail qui est en cours dans nos services, pour pouvoir la mettre en place.**

**J'ai donc aussi noté votre suggestion dont vous avez dit vous-même qu'elle portait le risque de l'impopularité sur le stationnement des Cordeliers, mais j'en apprécie la logique notamment lorsque vous rappelez que les emplacements de la Place des Cordeliers sont aujourd'hui payants.**

**Il faut aussi rappeler à ce sujet qu'ANNONAY est une Ville qui malheureusement a pris de mauvaises habitudes en matière de stationnement, notamment en stationnement et les relevés et les chiffrages faits au cours des derniers mois, nous font dire qu'environ 8 à 10 % des automobilistes paient le stationnement sur les places payantes.**

**C'est dire, j'allais dire le manque de civisme, en tous cas l'habitude prise de ne pas considérer comme payante une place relevant de l'obligation de payer, donc, il y a un vrai effort à faire, un effort de sensibilisation mais certainement aussi, de répression, de sanction pour faire en sorte que l'utilisation des parkings payants qui ont un coût pour la Ville, puisse aussi donner lieu à une recette aussi modique soit-elle.**

Monsieur Daniel MISERY

**C'est la raison pour laquelle je parlais de barrières pour obliger tout automobiliste à acquitter son dû.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci M. MISERY.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Je vous remercie de relever mes états de présence aux Commissions en tous cas, je ne sais pas si vous vous étiez présent à la Commission d'Urbanisme mais je ne vous ai pas vu à la Commission des Finances en tous cas, Monsieur le Maire.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Vous savez, je publierai les tableaux de présence dans les Commissions, vous risquez d'être surpris.**

Madame Aïda BOYER arrive en séance à 19 h 15 mn.

-

Monsieur Eric PLAGNAT

**Simplement deux points, Monsieur le Maire si vous voulez aborder ce sujet et bien oui, effectivement, des élus d'Opposition je vous le rappelle ne sont pas indemnisés eux, ont un travail à mener, alors oui effectivement parfois mon travail m'amène à partir en déplacement et je l'assume.**

**Il est vrai qu'aujourd'hui avoir un travail est un point qui est peut-être probablement une chance, des gens n'en ont pas, quand une entreprise fonctionne, que l'on doit travailler et bien oui, on le fait, car cela fait partie aussi des réalités de l'emploi notamment dans le secteur privé mais peut être que vous n'y êtes pas très sensible, Monsieur le Maire je le comprends.**

**Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre acte de ce débat et demande au préalable si les élus ont d'autres remarques à formuler.**

Aucune demande n'étant faite, les membres du Conseil Municipal, conformément à la réglementation, prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2011.

---

**Monsieur le Maire indique que la délibération suivante a été corrigée et précise que la Ville de BARGE qui n'apparaissait pas dans la version initiale a été rajoutée.**

**15. 2011 FINANCES COMMUNALES - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU PROFIT DU COMITÉ DE JUMELAGE - EXERCICE 2011**

Mademoiselle Emeline BOURIC, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que par courrier du 28 décembre dernier, le Comité de Jumelage a sollicité le versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2011 afin de lui permettre de poursuivre son fonctionnement.

Cette demande se fonde sur la nécessité pour le Comité de Jumelage de faire face à des dépenses programmées sur le premier semestre 2011, notamment d'assurer les salaires et charges des intervenants aux cours d'allemand.

Reconnaissant l'utilité du Comité de Jumelage qui a en charge le développement des échanges entre les villes d'ANNONAY, BACKNANG, CHELMSFORD et BARGE, il est proposé l'attribution d'une avance sur subvention.

Considérant que l'exercice 2010 est bien avancé et afin de faciliter le fonctionnement du Comité de Jumelage, Mademoiselle BOURIC propose donc au Conseil Municipal d'octroyer une avance sur subvention, d'un montant de 2 500 € à intervenir dans le cadre du budget 2011.

Pour mémoire, le Conseil Municipal par délibération du 20 mai 2010, avait alloué au titre de l'exercice 2010 une subvention ordinaire de 20 000 €.

Au moment du mandatement de la subvention définitive qui sera allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2011, cette avance sera déduite des sommes dues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** cette proposition.

**DECIDE DE VERSER** une avance d'un montant de 2 500 € au profit du Comité de Jumelage.

**AJOUTE** qu'au moment du mandatement de la subvention définitive qui sera allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2011, cette avance sera déduite des sommes dues.

**PRECISE** que cette somme sera imputée au Budget de l'Exercice 2011 au C/657481 C/024 G/CER.

---

Administration Générale

**16. 2011 ADMINISTRATION GENERALE - SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PEAUGRES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique à l'assemblée communale qu'au cours du deuxième trimestre de l'année 2010, la Commune de PEAUGRES et le SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES ont engagé une concertation en vue d'une éventuelle adhésion de ladite commune au Syndicat des Trois Rivières.

Par délibération du 02 décembre 2010, la Commune de PEAUGRES a délibéré à l'unanimité afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

La Commune de PEAUGRES se situe sur le département de l'Ardèche (07). Sa superficie est de 14,44 km<sup>2</sup> et sa population (INSEE) s'élève à 1978 habitants.

Il est rappelé que conformément aux statuts du Syndicat des Trois Rivières, approuvés le 02 décembre 2004, la Commune d'Annonay adhère au Syndicat des Trois Rivières.

Considérant que le Conseil Syndical des Trois Rivières a émis le 09 décembre 2010, un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la Commune de PEAUGRES,

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque collectivité déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de PEAGRES.

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de PEAGRES au SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES.

---

**17. 2011 ADMINISTRATION GENERALE - SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FELINES AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique à l'assemblée communale qu'au cours du deuxième trimestre de l'année 2010, la Commune de FELINES et le SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES ont engagé une concertation en vue d'une éventuelle adhésion de ladite commune au Syndicat des Trois Rivières.

Par délibération du 02 décembre 2010, la Commune de FELINES a délibéré à l'unanimité afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

La Commune de FELINES se situe sur le département de l'Ardèche (07). Sa superficie est de 14 km<sup>2</sup> et sa population (INSEE) s'élève à 1439 habitants.

Il est rappelé que conformément aux statuts du Syndicat des Trois Rivières, approuvés le 02 décembre 2004, la Commune d'Annonay adhère au Syndicat des Trois Rivières.

Considérant que le Conseil Syndical des Trois Rivières a émis le 09 décembre 2010, un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la Commune de FELINES,

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque collectivité déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de FELINES.

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de FELINES au SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES.

---

**Conformément au Règlement Intérieur, Monsieur le Maire demande l'assentiment de l'assemblée pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour de cette séance. Il précise que le projet de délibération a été transmis par le mail, le 17 février 2011.**

**Aucune objection n'étant formulée, la délibération est rajoutée à l'ordre du jour.**

**18. 2011 ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011 - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET L'ETAT RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE (Délibération rajoutée à l'ordre du jour avec l'assentiment du Conseil Municipal)**

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 212 du Code Electoral, une commission de propagande a été instituée pour assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale pour le scrutin cantonal des 20 et 27 mars 2011 dans les cantons d'Annonay-Nord et Annonay-Sud.

La Commune d'ANNONAY, est chargée, sous la responsabilité de la commission de propagande, d'acheminer la propagande électorale aux électeurs et les bulletins de vote destinés aux bureaux de vote des communes des deux cantons.

Les enveloppes de propagande sont fournies et livrées par l'Etat.

L'Etat prend à sa charge, soit directement, soit par convention, les dépenses provenant des opérations effectuées par la commission de propagande, ainsi que celles qui résultent de son fonctionnement.

Sont donc concernées par ladite convention les dépenses nécessaires à l'envoi et à la distribution des documents de propagande électorale ainsi que l'indemnité du secrétaire de la commission.

Pour assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale, la commission de propagande dispose d'une enveloppe budgétaire calculée sur la base de 0,30 € par électeur si le nombre de candidats est inférieur ou égal à 6 candidats. 0,04 € par électeur pour tout candidat supplémentaire. De cette enveloppe, sera déduit un forfait pour les frais de déplacement et éventuellement de location de salle.

Cette convention sera complétée par avenant en cas de 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Les crédits correspondants à l'enveloppe budgétaire seront versés par la Préfecture sur le budget principal de la commune.

Il reviendra à la commune, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée, de :

- Procéder au recrutement des personnels nécessaires pour assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale
- Rémunérer ces personnels et établir leur bulletin de paye
- Régler toutes les dépenses annexes énumérées à l'article 10 de la convention
- Régler aux communes des cantons les frais d'établissement des étiquettes et au secrétaire de la commission de propagande son indemnité.

La convention est valable pour les élections cantonales de mars 2011.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je souhaiterais appeler votre attention sur le fait que vous avez trouvé sur vos tables, une enveloppe avec le tableau récapitulatif des présidences de bureaux de vote, pour les Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011, préparé par notre service de l'Administration Générale et de l'Etat-Civil.**

**Vous dire aussi que lorsque la délibération évoque la possibilité de recruter du personnel pour assurer ces missions là, il s'agit de le faire sur 2 jours, 2 vendredis, cela représente environ 10 personnes le 1<sup>er</sup> vendredi, avant le 1<sup>er</sup> tour et 20 personnes pour le vendredi avant le 2<sup>ème</sup> tour, puisque les délais sont plus courts et nous envisageons la possibilité même si cela n'est pas tout à fait arrêté aujourd'hui, d'avoir recours au service d'entreprises dites adaptées puisque cela viendrait aussi en déduction des obligations en terme de quota que la Ville doit respecter pour l'emploi des personnels en situation de handicap.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etat et portant sur l'organisation et le financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.



**AUTORISE** le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**AUTORISE** le Maire, en cas de 2<sup>ème</sup> tour, à signer l'avenant à la convention susmentionnée.

---

## Jeunesse

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Comme je vous l'ai annoncé au début du Conseil, nous allons assister à la présentation du clip réalisé par les Elus du Conseil Municipal de Jeunes à la suite de leur participation au Congrès National de Pau ayant pour thème la place des Jeunes dans la société.**

**Pour des raisons de formalisme et de règlementation, je suspends la séance, je vous donne la parole et nous reprendrons la séance à l'issue de la présentation.**

Monsieur le Maire donne alors la parole aux jeunes afin que ceux-ci présentent leur travail.

Après leur présentation du clip, celui-ci est visionné par l'assemblée municipale et le public présent.

A l'issue du clip, les membres présents applaudissent le documentaire et Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale si elle a des commentaires, des questions à formuler, aucune demande n'étant faite, Monsieur le Maire remercie les Jeunes membres du Conseil Municipal de Jeunes et les invite à assister à la suite du Conseil Municipal, les questions suivantes concernant justement la politique de la Jeunesse.

Il déclare alors à nouveau la séance ouverte et donne la parole à M. Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué chargé de la Jeunesse.

---

Monsieur Michel SEVENIER propose à l'assemblée de grouper l'examen des trois délibérations suivantes et précise que les deux dernières citées découlent de la première.

Aucune objection n'étant formulée, Monsieur SEVENIER indique :

**Pour situer le contexte, je rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en direction de la jeunesse, la ville d'Annonay a conduit en 2009 une enquête auprès des jeunes de 13 à 18 ans qui a livré plusieurs enseignements, notamment le besoin d'un lieu convivial pour les jeunes favorisant les rencontres entre eux, et au-delà avec divers partenaires institutionnels, associatifs ou autres afin d'échanger, mettre en place des projets et engager des actions.**

**A ce titre, je l'avais déjà évoqué rapidement lors du dernier Conseil Municipal, nous avons répondu à un appel à projet lancé par la CNAF, destiné à soutenir et accompagner les politiques en direction des enfants et des jeunes. Notre demande ayant été retenue elle fait l'objet d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Vivarais (délibération 5).**

**Cette convention vient conforter et valider l'action que nous menons en direction de la jeunesse en multipliant les partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des associations ou des responsables des établissements scolaires. Elle prévoit, outre les actions à développer, et qui sont l'objet des délibérations suivantes, un accompagnement financier à hauteur de 31 000 euros sur trois ans, et dont vous avez le détail et les affectations en page 5 de ladite convention.**

**J'en profite pour rappeler que nous avons également signé il y a peu, une convention tripartite (Ville, Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, Conseil Général) qui garantit un soutien financier du Conseil Général à hauteur de 10 000 euros par an sur trois ans sur le poste de coordination de cette politique.**

Et enfin nous avons adopté lors du dernier Conseil Municipal un avenant au Contrat Enfance et Jeunesse visant à y inscrire une dimension jeunesse, jusque-là absente, et à bénéficier ainsi d'un soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Vivarais tant sur un plan technique que financier.

Ainsi comme nous venons de le voir, une vraie dynamique prend forme autour de la jeunesse, de ses préoccupations, en développant les rencontres, la concertation, l'écoute, en donnant une place aux jeunes et en leur offrant la possibilité d'être acteurs dans la cité.

Une première réponse fait l'objet de la délibération suivante (délibération 6) en proposant l'organisation d'un forum de la jeunesse sur deux journées, les 23 & 24 septembre. Ce forum sera guidé par la volonté de donner la parole à la jeunesse dans toute sa diversité, de permettre des rencontres interculturelles et intergénérationnelles, de confronter les points de vue et les intérêts de chacun dans la perspective d'un engagement citoyen, responsable et acteur dans l'espace public.

La délibération 7 est une autre forme de réponse aux préoccupations exprimées par les jeunes dans l'enquête précédemment évoquée et qui consiste à créer un lieu d'accueil convivial en centre ville, plus précisément à l'emplacement commercial libéré par le fleuriste au sein de la Maison des Services Publics. Cet espace citoyen permettra à la fois de pérenniser les actions déjà engagées (CMJ, Forum,...) mais également d'en développer de nouvelles, en fonction des attentes des jeunes et des projets de la ville.

Je vous propose donc, mes Chers Collègues,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Haut Vivarais, de le **CHARGER** d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet et de **SIGNER** toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet d'organisation d'un forum de la jeunesse, de le **CHARGER** d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet et de **SIGNER** toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet de création d'un lieu d'accueil jeunes, de le **CHARGER** d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet et de **SIGNER** toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Puis, Monsieur le Maire propose de voter simultanément les 3 délibérations, aucune remarque n'étant émise, il ajoute :

Je vous demande donc l'autorisation de signer la convention, de valider l'organisation du forum de la jeunesse et de la création d'un lieu d'accueil de jeunes, un certain nombre de réponses ont été apportées en Commission justement sur les éléments financiers, sur le fait que pour le forum, cela s'inscrivait dans les lignes budgétaires habituelles du service, sans ligne supplémentaire et pour l'investissement, je parle sous votre contrôle M. SEVENIER, c'était une somme modique financée à 80 % dans le cadre de la convention.

Monsieur Michel SEVENIER

La subvention en investissement, que nous autorise la CAF est de 6 000 €, il y a donc un problème de pourcentage puisque cela ne peut être financé qu'à 80 % mais cela nécessitera un investissement maximum de 5 500 € pour la Collectivité, ce qui laissera évidemment à charge 1500 € si l'on déduit les 6 000 € de subvention.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je note qu'en plus cette délibération aura permis des ponts et des relations particulières et j'en viens à leurs adoptions respectives.

**19. 2011 JEUNESSE - PROJET EXPERIMENTAL DESTINE AU PUBLIC ADOLESCENT -  
APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DU HAUT VIVARAIS - ANNONAY**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, indique à l'assemblée communale que dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée avec l'Etat pour la période 2009 à 2012, la Cnaf s'est engagée à accentuer sa politique en direction des enfants et des jeunes.

La CAF du Haut-Vivarais a décidé de soutenir la construction de démarches spécifiques en direction du public « jeunes », en vue de développer leurs responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société.

C'est dans le cadre de ce soutien que la commune d'Annonay a déposé un projet pour la période 2010-2012.

Le projet consiste à sensibiliser et développer les pratiques culturelles des jeunes à travers de l'animation jeunesse.

Il s'agit donc d'accompagner ces pratiques via différents outils notamment un espace jeunes ouvert tout au long de l'année et plus seulement pendant l'été afin de pérenniser les actions précédentes et d'en développer de nouvelles avec les jeunes, selon leurs envies.

Ces actions se font et se feront en lien avec les associations du territoire.

Il s'agira :

- D'aménager un lieu d'accueil visible pour les jeunes dans lequel ils pourront venir échanger, construire des projets culturels,
- D'animer ce lieu par des actions culturelles, des rencontres avec des artistes,
- D'organiser un forum jeunesse sur 2 jours afin d'échanger sur des thématiques qui intéressent et concernent les jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 08 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer la convention relative à ce projet avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Vivarais.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'élue en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

---

**20. 2011 JEUNESSE - ORGANISATION D'UN FORUM JEUNESSE**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, indique aux membres du Conseil Municipal que la Ville d'Annonay a conduit en avril 2009 une enquête auprès des 13-18 ans habitants et/ou scolarisés sur la ville. Cette enquête est la 1<sup>ère</sup> étape d'une démarche plus globale en direction de la jeunesse.

Les résultats ont fait apparaître, notamment, une méconnaissance des lieux culturels, un besoin d'échanges entre jeunes, avec des élus, des professionnels.

Une des réponses possibles se formalise par l'organisation d'un forum jeunesse sur 2 jours afin d'échanger sur des thématiques qui intéressent les jeunes en ouvrant des espaces de débat et d'expressions, en favorisant la rencontre des jeunes avec le tissu associatif culturel et sportif.

Le forum sera guidé par la volonté de donner la parole à la jeunesse dans toute sa diversité, de permettre des rencontres interculturelle et intergénérationnelle, de confronter les points de vue et les intérêts de chacun dans la perspective d'un engagement citoyen, responsable et acteur dans l'espace public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 08 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

## 21. 2011 JEUNESSE - CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL JEUNES

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, indique aux membres du Conseil Municipal que la Ville d'Annonay a conduit en avril 2009 une enquête auprès des 13-18 ans habitant et/ou scolarisés sur la ville. Cette enquête est la 1ère étape d'une démarche plus globale en direction de la jeunesse.

Les résultats ont fait apparaître, notamment, le besoin d'un lieu de rencontres entre jeunes, et avec des professionnels sur des thématiques variées.

Une des réponses possibles se formalise par la création d'un lieu d'accueil convivial en centre ville pour pérenniser les actions engagées auprès de la jeunesse (Conseil Municipal de la Jeunesse, forum jeunesse...) et d'en développer de nouvelles avec eux, selon leurs envies.

Ce lieu sera un lieu d'échange, d'écoute, de construction de projets avec les jeunes. Il sera ouvert tout au long de l'année et évoluera en fonction des attentes des jeunes et des projets de la ville.

Il aura pour objectif de :

- **POURSUIVRE** l'apprentissage de la citoyenneté,
- **PÉRENNISER** la politique jeunesse mise en place depuis 2008 par la municipalité,
- **FACILITER** et développer les rencontres avec les jeunes,
- **CO-CONSTRUIRE** des projets, notamment culturels,
- **FAVORISER** les échanges intergénérationnels,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 08 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

---

**22. 2011 JEUNESSE - JOURNÉE ÉCO-DÉPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE (CMJ)**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, indique aux membres du Conseil Municipal que les élus du Conseil Municipal de la Jeunesse ont dégagé des thématiques sur lesquelles ils souhaitaient proposer des actions durant leur mandat.

L'une de ces thématiques concerne les déplacements.

Ils proposent donc d'organiser une journée éco-déplacement afin de sensibiliser les habitants à d'autres modes de déplacement que la voiture, de faire connaître la navette urbaine du samedi, le réseau Babus, les parkings.

Il s'agirait de proposer des animations autour de cette thématique en partenariat avec des associations, institutions et entreprises intéressées par ce projet.

Le financement de cette action se fera dans le cadre des crédits inscrits au budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 08 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation de cette action conduite par les élus du Conseil Municipal de la Jeunesse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

---

**Ressources Humaines**

**23. 2011 RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ARDECHE ET PORTANT SUR L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle à l'assemblée communale que les centres de gestion assurent deux types de missions pour le compte des collectivités territoriales :

- Les missions obligatoires énumérées aux articles 23 et 100 de la loi du 26 janvier 1984.
- Les missions facultatives consistant à assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents et mentionnées dans l'article 24 de cette même loi.

Les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice des missions obligatoires sont financées par une cotisation obligatoire payée par les collectivités concernées.

Cette cotisation est assise sur les rémunérations versées aux agents et entrant dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie.

En revanche, l'exercice des missions facultatives n'est pas financé par la cotisation obligatoire. Les conditions de financement des dépenses supportées par les centres de gestion doivent ainsi être fixées dans une convention établie avec les collectivités leur confiant ce type de missions.

La précédente convention du 17 mars 2008 est arrivée à son terme le 31 décembre 2010.

Dans sa séance du 22 octobre 2010, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ardèche a décidé de :

- de poursuivre les missions facultatives exercées par le Centre de Gestion,
- de signer une nouvelle convention avec la CNRACL (effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 3 ans) fixant les conditions financières, eu égard aux précédentes conventions, liées notamment à la dématérialisation des dossiers,
- de renouveler la proposition de convention avec la ville d'Annonay fixant une participation financière aux missions facultatives identique à la précédente.

Il est précisé que cette délibération est également adoptée, dans les mêmes termes, par le Conseil Communautaire du Bassin d'Annonay (CCBA) ainsi que par les Conseils d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

**Monsieur le Maire précise que cela représente une somme de 400 € par an, pour l'instruction d'une vingtaine de dossiers CNRACL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune d'Annonay et le Centre de Gestion de l'Ardèche précisant les modalités financières de ses missions pour le compte de la commune.

**AUTORISE** le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

---

#### **24. 2011 RESSOURCES HUMAINES - REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique à l'assemblée communale que le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 prévoit la fusion des cadres d'emplois des Contrôleurs de Travaux et des Techniciens Supérieurs Territoriaux et crée le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Le régime indemnitaire de ce nouveau cadre d'emplois n'a pas encore été fixé. Aussi, dans l'attente de la parution des nouveaux textes, il y a lieu de prendre une délibération qui maintient, à titre individuel, le versement des différentes primes (prime de service et rendement et indemnité spécifique de service) aux agents concernés par la réforme de la catégorie B de la filière technique.

**Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne 7 agents de la commune.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le maintien du régime indemnitaire des agents concernés par la réforme de la catégorie B de la filière technique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

---

**25. 2011 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de continuer à assurer la bonne gestion de l'activité du Château de Déomas, Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose à l'assemblée communale d'accepter la modification de la quotité horaire d'un poste à temps non complet :

- 35 heures hebdomadaires au lieu de 31 h 00.

Cette modification a pour objet de régulariser le temps de travail d'un agent qui effectue déjà un temps complet.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je vous précise que cette délibération concerne un agent qui effectue déjà un temps complet, ainsi cela est intéressant et pour l'agent et pour nous, plutôt que d'avoir un contrat à temps partiel et des heures supplémentaires.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs comme susvisé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

---

Sports

**26. 2011 SPORTS - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS : BCNA, CNA, CSA, FCA ET HBCA - EXERCICE 2011**

Monsieur François CHAUVIN, Adjoint, rappelle que l'assemblée communale de la Ville d'Annonay a statué le 23 novembre 2009 pour la mise en place d'une Charte Sportive Communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions municipales aux associations et clubs sportifs et dont les critères ont été adoptés le 21 décembre 2009.

Les associations et clubs sportifs qui ont signé la Charte Sportive Communale et qui en respectent les fondements perçoivent une enveloppe unique qui sera versée après le vote du budget de l'année en cours.

Le projet de répartition est effectué par l'Office Municipal des Sports. Le montant global de l'enveloppe s'élève à 166 600 € et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du budget.

Pour des raisons de trésorerie, le BCNA (Basket Club Nord-Ardèche), le CNA (Cercle des Nageurs d'Annonay), le CSA (Club Sportif Annonéen), le FCA (Football Club Annonay) et le HBCA (Handball Club Annonay) sollicitent une avance sur subvention.

Cette avance, s'élevant à 25 % du montant total attribué à chacun de ces clubs, sera déduite du montant total de l'enveloppe allouée lors du vote du budget et répartie comme suit :

Basket Club Nord-Ardèche (BCNA)	7 515,10 €
Cercle des Nageurs d'Annonay (CNA)	2 353,43 €
Club Sportif Annonéen (CSA)	9 264,55 €
Football Club Annonay (FCA)	5 736,76 €
Handball Club Annonay (HBCA)	2 293,02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 1<sup>er</sup> février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avance sur subvention attribuée aux clubs telle que mentionnée ci-dessus.

**DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2011 de ladite avance sur subvention.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal.

**27. 2011 SPORTS - BOULODROME REGIS PERBET - REVISION DE LA CONVENTION D'UTILISATION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY (ASJBA)**

Monsieur François CHAUVIN, Adjoint, rappelle que lors de la séance du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal a adopté une convention intervenue avec l'Association Sportive des Joueurs de Boules d'Annonay et relative à l'utilisation du boulodrome de Vissenty, dénommé Boulodrome Municipal Régis PERBET.

Cette convention détermine les modalités et les règles d'utilisation des équipements et matériels mis à la disposition de l'ASJBA pour la pratique de ses activités et l'organisation des compétitions.

De nouveaux éléments ont été ajoutés, notamment dans l'article 2, libellé « Conditions Générales d'occupation » où il est précisé que « la Ville d'Annonay se réserve deux week-ends fixes par an ».

Il convient aujourd'hui de procéder à son renouvellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 1<sup>er</sup> février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention sus-énoncée à intervenir avec l'Association Sportive des Joueurs de Boules d'Annonay (ASJBA) et portant sur l'utilisation du Boulodrome de Vissenty (dénommé Boulodrome Municipal Régis Perbet).

**AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

---

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Pour information, la délibération suivante porte sur une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui en fait est le remplacement de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et de la DDR (Dotation de Développement Rural) et ce, pour la création d'un terrain de rugby A7.**

**28. 2011 SPORTS - CRÉATION D'UN TERRAIN DE RUGBY SYNTHÉTIQUE A7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT ET AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2011**

Monsieur François CHAUVIN, Adjoint, indique à l'assemblée communale qu'une étude pour la restructuration du complexe sportif de Vissenty a été commandée par la Commune et a été réalisée par la Société SAMOP.

Elle fait ressortir une utilisation des équipements de l'ensemble du site par 3 700 élèves et 770 sportifs environ par an.

Le terrain honneur en gazon naturel supporte tous les entraînements, stages, matches du club de rugby qui évolue en Fédérale 3. Il est à saturation.

L'opération prioritaire validée au Conseil Municipal du 29 mars 2010 est l'aménagement d'un terrain de rugby synthétique d'entraînement de 45 m x 60 m de façon à réduire la fréquence des dégradations constatées sur l'unique terrain situé au stade Antonio Pinto et l'usage par les scolaires primaires et secondaires.

Le coût de construction du terrain synthétique est estimé à 350.000 € TTC. L'opération comprend les travaux de soutènement et de fondation, le drainage, le revêtement synthétique, les équipements, les clôtures, l'éclairage, l'aménagement des abords immédiats du terrain d'entraînement.

C'est pourquoi, Monsieur CHAUVIN propose au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention la plus élevée possible.

Monsieur François CHAUVIN

**Pour être plus précis, je vous signale que jeudi après-midi, nous sommes sur le terrain avec Jean-Pierre VALETTE et Lylian QUINON avec la société attributaire du marché, les travaux vont donc démarrer incessamment sous peu.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Deux observations en préalable avant de donner la parole à Denis LACOMBE et puis à Jean Claude TOURNAYRE.**

**D'une part, j'ai fait retirer de la délibération la mention faite du montant total estimé des travaux dont le site a besoin pour être totalement requalifié.**

**Le site de Vissenty, si nous voulons entièrement le requalifier et répondre aux besoins sportifs, le mettre aux normes, l'aménager et le sécuriser, nécessite 2.300 000 € de travaux, il s'agit de l'évaluation faite par l'étude mentionnée dans la délibération.**

**Je l'ai donc fait retirer de la délibération, non pas que ce chiffre soit faux car ce sont exactement les besoins pour refaire l'intégralité du site mais pour qu'il n'y ait pas de confusion entre l'estimation d'un besoin et les engagements que nous pourrions prendre, nous commençons donc par cette première phase de réalisation du terrain synthétique.**

**D'autre part, et c'est une bonne nouvelle, les négociations ouvertes à travers les procédures de marché avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres sur le terrain synthétique, nous ont permis d'obtenir l'attribution d'un marché à un prix inférieur à l'estimation et aux crédits que nous avions budgétés initialement.**

**Par conséquent et y compris pour gagner du temps et réaliser des économies à terme, nous avons ouvert aujourd'hui, une consultation auprès d'entreprises spécialisées en électricité afin que ce terrain soit éclairé en même temps qu'il soit construit.**

**Nous avons initialement prévu d'abord de le réaliser puis, de l'éclairer par la suite, et en réalisant l'éclairage immédiatement, nous réalisons une économie d'à peu près 25 % sur l'éclairage puisque le chantier se déroulera conjointement par économie d'échelle et donc, cela permettra d'avoir un équipement totalement éclairé permettant les entraînements tardifs.**

Monsieur Denis LACOMBE

**Comme pour les délibérations précédentes sur la jeunesse bien sûr, il va de soi qu'il faut ajouter une sollicitation des partenaires, le Conseil Général et la Région Rhône Alpes, dans la demande, comme l'a d'ailleurs précisé Daniel MISERY dans son intervention, entreprendre une recherche active de subventions.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons déjà délibéré pour solliciter des subventions au Département et à la Région. Les délibérations sont déjà prises et nous comptons beaucoup sur vous d'ailleurs.**

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

**Monsieur le Maire,**

**Il s'agit juste d'une information, vous venez d'indiquer que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) remplaçait maintenant la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural(DDR), la Communauté de Communes était éligible à la DDR et suivant les années, elle s'élevait entre 300 et 400 000 € que l'on arrivait à mobiliser sur les investissements de la Communauté de Communes.**

**Or, selon l'information que j'ai depuis une semaine, c'est que nous ne sommes plus éligibles à la DETR, fusion de la DGE et de la DDR, Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet de Région que l'on a sollicités lors de leur venue la semaine dernière, m'ont quand même incité à déposer les dossiers que nous présenterons donc au Conseil Communautaire la semaine prochaine.**

**Cependant, il s'agit là d'un vrai souci et je crois que c'est l'occasion de montrer que les finances publiques sont bien en diminution et, qu'à travers des modifications du panier fiscal, à travers des modifications des aides de l'Etat, une diminution sensible de ces aides est constatée.**

Monsieur François SIBILLE

**Concernant le terrain de rugby, je voudrais préciser qu'il s'agit d'un « mini-terrain » mais non pas d'un terrain, tel que présenté.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Il s'agit d'un terrain A7.**

Monsieur François SIBILLE

**Effectivement un « mini-terrain ».**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**45m x 60 ?**

Monsieur François SIBILLE

**Oui c'est cela, un « mini-terrain » donc.**

**Concernant l'éclairage, il est heureux de savoir que maintenant il est prévu puisque je ne vois pas comment on aurait pu se servir de ce terrain dans l'obscurité, vous n'êtes pas sans savoir que les rugbymen s'entraînent beaucoup l'hiver et non pas l'été et cela aurait donc été extrêmement gênant et donc tant mieux pour cet éclairage.**

**Autre point concernant l'enveloppe globale de ce projet de rénovation du complexe sportif de Vissenty, nous avons eu beaucoup d'annonces, on a parlé de 2.5 M€, vous venez de nous dire que finalement cela ne serait pas fait, j'aimerais donc connaître et surtout ce que les sportifs Annonéens aimeraient savoir, c'est quel est le montant de l'enveloppe qui va être attribuée à la rénovation de ce complexe extrêmement vétuste.**

**Jusqu'à la fin de votre mandat puisqu'il y a des discordances manifestes d'une commission à une autre, un jour on dit 2.5 M€, après on annonce 700 000 €, 800 000 €, 900 000 € nous aimerions donc bien savoir aujourd'hui, que l'on sorte un peu de ces effets d'annonces, que l'on dise la vérité, combien allez-vous consacrer à Vissenty, sur les 3 années qui restent ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**J'apprécie toujours vos procès d'intention sur la vérité mais on a toujours dit la vérité, on a dit que l'étude que nous allons mener sur la requalification du site en intégralité, estimait à un besoin total à 2 300 000 € et nous avons aussi dit que ce besoin total de 2 300 000 €, nous ne pourrions pas y répondre immédiatement.**

**Nous commençons donc par ce que vous appelez un « mini-terrain », mais je pense qu'il s'agit d'un bel équipement quand même, qui va largement soulager le club et au passage, l'objectif est de soulager l'utilisation du terrain central en herbe et de le soulager aussi, de l'occupation scolaire qui peut en être faite en journée, ce qui relativise ce que vous avez dit sur l'éclairage.**

**Par conséquent, nous commençons par cet équipement là et nous allons continuer par les travaux nécessaires aux normes et d'hygiène et de sécurité, vous m'avez d'ailleurs rappelé lors du dernier Conseil, que nous avons connu un « accident » lié à la légionellose, ce qui implique aussi des travaux de sécurisation et des travaux sanitaires mais ce sera la seconde étape.**

**Par contre, dire que l'on va réaliser 2 300 000 M€ de travaux, dans les 3 ans qui viennent sur ce site de Vissenty, serait pour le coup, un mensonge donc, c'est aussi pour cela que l'on dit qu'il s'agit de l'ensemble des besoins mais que nous ne pourrions pas y répondre aussi rapidement que nous le souhaiterions.**

**Mais, nous commençons par ce bel équipement qu'est ce terrain synthétique et d'entraînement.**

Monsieur François SIBILLE

**Hormis l'aspect « mise aux normes » portant sur les problèmes d'ordre sanitaire, quid des vestiaires de ces équipements ? Peut-on avoir un montant ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**A ce jour, je n'ai pas de montant à vous communiquer mais cela représente des travaux qui pour l'essentiel seront faits en régie, comme beaucoup de travaux sur le patrimoine municipal.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Monsieur le Maire, sur cette délibération, pouvez-vous nous préciser quelle aide « de l'Etat qui se désengage » de l'Etat, nous pourrions obtenir en termes de subventions d'investissements sur ce projet ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Vous avez raison de parler au conditionnel. Nous sollicitons 30 % sur une centaine de milliers d'euros mais peut-être nous aiderez vous à l'obtenir ?**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Avec plaisir.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 1<sup>er</sup> février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

## Culture

### **29. 2011 CULTURE - FESTIVAL REGION EN SCENE 2011 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION « LE MAILLON »**

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 29 mars 2010, a approuvé la convention de partenariat entre la COMMUNE D'ANNONAY et L'ASSOCIATION LE MAILLON pour le festival « Région en scène » du 22 au 24 février 2010 au Théâtre Communautaire d'Annonay et à la Presqu'île.

Cette manifestation s'inscrit dans une action culturelle à long terme et de rayonnement régional avec la tenue de ce Festival à Annonay réunissant les artistes, les professionnels et un large public.

Monsieur FRANÇOIS propose donc au Conseil Municipal l'adoption et la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre ladite association organisatrice du Festival Région en scène et la Commune et ce, pour 2011, 2012 et 2013.

La convention de cette manifestation fixe les modalités d'organisation selon les obligations générales suivantes identiques à l'an dernier :

— le Maillon organise des actions culturelles auprès de publics scolaires,

- La Commune verse une subvention équivalente :
  - ✓ A la moyenne des recettes des trois éditions précédentes et qui compensera la mise en place d'un accès public à 1 € symbolique,
  - ✓ Aux frais relatifs à la communication de l'événement
  - ✓ Aux actions culturelles organisées auprès des publics scolaires
- Les recettes de la billetterie sont intégralement reversées à la Commune.

Le montant total de la participation de la commune est estimé à 4 440 € par an.

Monsieur François SIBILLE

**L'an dernier, j'avais soulevé le problème de la fréquentation qui nous semblait extrêmement faible sur cette manifestation, vous aviez eu beaucoup de mal à nous expliquer comment vous comptiez d'ailleurs.**

**Je vous avais fait remarquer qu'il semblait manifeste que certains spectateurs étaient comptés 2 fois, 3 fois, voire plus aussi, cette année, nous aimerions avoir des chiffres réels, cohérents et qui soient fiables.**

Monsieur Daniel MISERY

**Simplement une précision, des 4 400 €, il faudra déduire les recettes que nous encaisserons ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Effectivement.**

Monsieur Daniel MISERY

**Donc, la subvention n'est pas de 4 400 €.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Elle s'élève à environ 3 440 € puisque l'année passée, nous avons encaissé au titre des recettes, à peu près 1 000 €.**

**Monsieur FRANÇOIS, vous complétez ?**

Monsieur Christophe FRANÇOIS

**C'est ce que j'allais dire, je peux vous donner le détail des chiffres puisque l'an dernier la convention était formulée de manière différente puisque l'on versait 2 300 € pour le fonctionnement du Festival et on payait les factures des affiches, du graphiste et des interventions scolaires aussi, pour éviter une inflation des factures, nous avons décidé de figer cette somme à 4 440 €.**

**Il y en avait pour 735 € d'affiches, 860 € pour le graphiste, 545 € pour les interventions scolaires et j'allais dire effectivement que les recettes s'élevaient à un peu plus de 1 000 €.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Soit 1 000 billets vendus.**

Monsieur Denis LACOMBE

**Je voulais simplement dire à M. SIBILLE, que s'il assistait à ces spectacles de qualité, cela ferait un spectateur de plus.**

Monsieur Christophe FRANÇOIS

**Je voulais simplement rajouter qu'il faut quand même avoir conscience qu'il s'agit d'un festival qui permet d'assurer la promotion de la Ville sur un territoire plus large, notamment sur le territoire régional.**

**Je crois quand même que c'est une chance pour tout le public scolaire, en vacances la semaine qui vient, de pouvoir s'occuper en assistant à des spectacles de qualité car malheureusement, beaucoup d'entre eux ne partiront pas aux sports d'hiver.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Culture, Vie associative et Vie des Quartiers du 02 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON (Par pouvoir à M. CHAUVIN) - Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. PLENET) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (Par pouvoir à M. SEVENIER) - Melle Céline LOUBET (Par pouvoir à Mme COSTE) - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE, M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la VILLE D'ANNONAY et L'ASSOCIATION le MAILLON et relative à l'organisation du Festival Région en Scène.

**AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

---

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je vais répondre à M. PLAGNAT que nous sollicitons le montant le plus élevé possible de l'Etat, mais qu'il peut toujours parler au conditionnel car il s'agit de la sollicitation.**

**30. 2011 CULTURE - SALLE POLYVALENTE ET ESPACE D'ANIMATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2011**

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, indique aux membres du Conseil Municipal que la Salle des Fêtes d'Annonay (Espace Culturel et Citoyen Multifonctionnel) est une salle polyvalente utilisée comme salle de spectacles, d'animations ou de cérémonies.

Elle permet également l'organisation des opérations de type « salons » ou « expositions ».

Elle offre aussi la possibilité d'accueillir des associations ou tout autre organisme pour l'organisation de repas.

La municipalité souhaite cependant que l'objectif de cette salle soit redéfini.

En effet, ce lieu montre depuis longtemps des insuffisances notamment au niveau de l'acoustique, de l'isolation thermique, de l'équipement électrique, des normes concernant la confection de repas.

Aussi, afin de permettre à cette salle polyvalente, espace d'animation de :

- Devenir un centre de vie, lieu de rencontres culturelles et d'animations
- Avoir vocation à être un véritable lieu de diffusion de qualité
- Avoir la capacité de répondre à des projets culturels polyvalents
- Permettre une meilleure offre de proximité en centre ville.

Et, par conséquent d'offrir aux Annonéens ce lieu de vie, de rencontre, de pluralisme, de transversalité et d'identité culturelle, il est nécessaire d'entreprendre la rénovation de cette salle pour la transformer en un espace culturel et citoyen multifonctionnel.

Le coût des travaux est estimé à un montant de 600 000 €.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Nous sollicitons donc l'aide de l'Etat et je signale et Denis LACOMBE ou Jean Claude TOURNAYRE auraient pu le faire mieux que moi, que le Département nous aide déjà à hauteur de 200 000 € sur ce projet là, au titre des programmes PILOT.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser quel est le montant de la subvention que nous pensons obtenir « de l'Etat qui se désengage » 20, 30 % ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est plutôt 20 % sur cette opération. Mais vraiment nous comptons sur vous pour tous les décrocher et on vous dira d'ailleurs si vos amis du Gouvernement nous ont entendus.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Nous verrons si vous êtes entendus.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Culture, Vie associative et Vie des Quartiers du 02 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

#### Politique Foncière Territoriale

#### **31. 2011 POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE - QUARTIER DE FONTANES - RÉALISATION D'UN QUARTIER DURABLE - CESSION DE L'EMPRISE FONCIERE CADASTREE AP N° 328 AU PROFIT D'EPORA**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, indique que dans le cadre du projet de quartier durable de Fontanes, l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) est missionné pour la démolition des bâtiments industriels, la dépollution du site et la remise en état des sols de l'ancien site d'activités de tannerie et de teinturerie.

Dans le cadre de la convention et de ses missions prédéfinies, EPORA interviendra dès lors qu'il sera pleinement propriétaire du bien immobilier.

Afin que cette démolition programmée durant l'année 2011, permette la libération du site pour la réalisation d'un projet d'ensemble retenu dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers Durables » de la Région Rhône-Alpes, il convient de céder ledit tènement.

Après avoir sollicité l'avis des services fiscaux de l'Etat, la valeur vénale de ce bien immobilier a été estimée, libre de toute occupation et constructions ainsi que dépollué, à 585 000 €.

En l'état du site actuel, cet ensemble de friche industrielle est estimé à un euro.

Il est donc proposé la cession de la parcelle cadastrée AP 328 d'une contenance de 17 365 m<sup>2</sup>, classée en zone ND au POS, pour la valeur vénale de un euro.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**A ce sujet, ce tènement sera débarrassé de toutes occupations dont des associations telles que les clubs sportifs ou autres.**

**Avec d'autres élus dont François CHAUVIN, qui s'investit pleinement dans cette mission de transfert des associations, nous sommes donc en train de les reloger sur le site de Saint Marc, situé au bout de l'Avenue Stalingrad où étaient installés les établissements BINET.**

**Donc entre autres, les clubs de tir, à vocation humanitaire, le Secours Populaire, Terre des Hommes etc...**

**Après avoir sollicité l'avis des services fiscaux de l'Etat, la valeur vénale de ce bien immobilier est estimée à 585 000 € donc, en l'état du site actuel, cet ensemble de friche industrielle est estimé à un euro pour la vente à EPORA qui va retraiter le site.**

**Ce site fait 17 365 m<sup>2</sup> et les travaux de démolition de retraitement vont début fin du printemps et vers la mi-avril, une réunion sera organisée conviant également tous les riverains du Quartier de Fontanes.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Précisons que les travaux du site BINET sont en cours d'achèvement, bien avancés et qui permettront le transfert sans qu'il y ait de delta entre la sortie des locaux et l'entrée dans les murs.**

Madame Brigitte GONI

**Je suis très heureuse du suivi de ce projet qui avait commencé à être élaboré sous le précédent mandat.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Nous avons échangé quelques idées fortes sur l'aménagement, le type d'aménagement mais nous serons très heureux de voir apparaître une soixantaine de logements et espérons qu'ils contribueront aussi à revitaliser le centre ville et avec des coûts moins importants que lorsque l'on fait du lotissement, puisqu'il y aura moins de coûts de voirie et de réseaux.**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Je dois devenir amnésique car je n'ai pas le souvenir de ce projet sous l'ancien mandat.**

Madame Brigitte GONI

**Je me souviens que nous avons reçu des représentants d'EPORA et que nous nous étions rendus sur le site avec eux.**



Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Ah d'accord, une promenade quoi.**

Madame Brigitte GONI

**Une promenade éducative.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**A votre place, je proposerai à Jean-Pierre VALETTE qu'il vous invite à la promenade, il vous emmènera avec lui et vous pourrez travailler ensemble.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de l'ancien site industriel de Fontanes à EPORA pour la valeur vénale d'un euro.

**CONFIRME** l'intervention d'EPORA pour la démolition et la dépollution dudit site.

**DECIDE D'IMPUTER** toutes dépenses et les recettes sur le budget communal.

**CHARGE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

---

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Nous en venons à une délibération très technique et avant que François CHAUVIN ne la présente, je tiens vraiment à remercier très fortement les services notamment les services techniques, juridiques qui ont travaillé sur la préparation de la délibération qui porte régularisation foncière dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine LOGIREL.**

**Cette opération de rénovation urbaine pour laquelle nous faisons des régularisations est intervenue à la fin des années 60 et, vous allez découvrir à l'occasion de cette délibération et c'est ce qui m'a le plus frappé, que la rue de Faya telle qu'on la connaît aujourd'hui, appartient au domaine privé, ce qui est quand même assez fantastique, de la même façon que certains espaces privés appartiennent au domaine public.**

**Un travail de fourmi a donc été réalisé depuis la rentrée 2009, donc pendant plus d'un an et qui permet aujourd'hui, d'aboutir à cette régularisation pour laquelle vous avez un plan qui je crois, va être projeté sur le grand écran.**

Monsieur François CHAUVIN

**Je vous interdis de rire pendant cette délibération qui aurait dû être prise depuis plus de 40 ans mais on y arrive quand même. Je vous demande de m'écouter religieusement. Vous voyez M. PLANA, déjà vous riez, vous n'étiez pas né à l'époque où cela aurait dû être fait.**

**32. 2011 POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE - REGULARISATION FONCIERE - OPERATION RENOVATION URBAINE LOGIREL - RETROCESSION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Monsieur François CHAUVIN, Adjoint, rappelle qu'à compter de la fin des années 1960, la société LOGIREL (SA HLM - Logement et Gestion Immobilière pour la Région Lyonnaise) a construit divers immeubles dans le quartier de Cance et le quartier Deûme (avenue de l'Europe) dans le cadre d'une grande opération de rénovation urbaine.

Suite à ces constructions, un certain nombre de terrains, au caractère de parcs, parkings ou passages publics, devaient être cédés à la Commune.

En 1991, alors que l'opération de rénovation urbaine venait de s'achever, une délibération avait été prise pour la rétrocession de l'ensemble des parcelles concernées. Cependant, au vu de l'imprécision des données, l'acte proposé alors par Maître de L'HERMUZIERE ne fut pas signé.

Le Cabinet JULIEN avait alors été contacté pour établir des documents sur tous les immeubles. Devant l'ampleur de la tâche, il avait été décidé que l'on commencerait par un échantillon d'une dizaine d'immeubles situés quartier Cance et quartier Deûme.

Le travail a été rendu sur cet échantillon mais la suite n'a jamais été commandée.

On a abouti donc à la situation suivante :

La Commune entretient et/ou a entretenu des terrains dont elle n'est pas propriétaire mais qui présentent toutes les caractéristiques de lieux publics.

Les copropriétaires des différentes résidences avoisinantes considéraient que la Commune était responsable de ces terrains et parkings et qu'elle devait donc les entretenir.

La situation était d'autant plus compliquée que sous certains de ces parkings dits « publics » se trouvaient des garages souterrains privés.

En effet, sont apparus des problèmes d'étanchéité des parkings soulevant une **question de propriété** très délicate.

Pour de nombreux terrains situés entre l'avenue de l'Europe et la rue Sadi Carnot, mais aussi dans le quartier de Cance, la détermination des propriétés apparaissait très ambiguë.

La complexité des situations et le nombre de parcelles concernées semblaient être à l'origine du non aboutissement de ce dossier jusqu'à maintenant.

Le dossier a été de nouveau ouvert fin 2009 par la mise en place d'une réunion le 04 décembre 2009 entre les élus, les différents partenaires (ALLIADE, ADIS), le cabinet JULIEN et les représentants des syndicats des immeubles concernés (GOUDARD PATOT, copropriété Les Cordeliers), afin de déterminer et poser les différentes problématiques, tels les occupations du domaine public, l'étanchéité des parkings, l'entretien des espaces verts, des réseaux et de l'éclairage public....

Depuis, un long travail a été entrepris afin d'aboutir, de manière contradictoire par une visite sur site le 8 juillet 2010 avec la société ALLIADE, aux conclusions suivantes :

**La Commune récupérera tout ce qui est réellement à usage public, à savoir :**

- Les trottoirs,
- Les rues (la résidence LES CEVENNES perdra quelques places de parking qui étaient réservées à ALLIADE) et notamment la rue Ferdinand Duchier,
- La place du 18 juin 1940,
- Les abords de l'Eglise située à CANCE,

- Concernant le parking situé à côté de la résidence « Deûme », celui-ci restera la propriété d'ALLIADE HABITAT mais il sera cédé une bande de terrain à la Commune, située sur le côté du parking, afin d'éviter, autant que possible, que les piétons traversent le parking d'ALLIADE HABITAT (avec des unités de passage suffisantes pour les personnes à mobilité réduite),
- Une grande partie des plantations situées aux abords des trottoirs (que la Commune entretient déjà),
- Il a été aussi tenu compte des éclairages publics : le découpage parcellaire comprendra, pour ce que la Commune accepte d'acquérir, une bande de terrain contenant les éclairages publics,
- Les parcelles situées aux abords de l'ancienne église TRACHIN : elles seront récupérées par la Commune.

Les droits de passage sous porches restent à usage public mais de la propriété et la responsabilité des différentes copropriétés ou organismes publics ou parapublics.

#### **Place de la Mégisserie :**

- Cette place n'est pas la propriété d'ALLIADE HABITAT mais seulement ses abords.
- Il a été demandé d'en fermer l'accès afin que les voitures arrêtent de s'y garer, ce qui endommage fortement le bitume (affaissement) entre la Résidence des « Platanes » et la Résidence « Sadi Carnot »
- Les piétons passant sur les parcelles afin de traverser l'îlot : il s'agira de **rechercher par quel moyen juridique protéger la responsabilité d'ALLIADE HABITAT** en cas d'incident.

#### **Les bandes de terrain contenant des plantations**

- ALLIADE HABITAT souhaite conserver la propriété (ex : bande de plantations aux abords du parking de la résidence « Les Cévennes ») et la Commune ne souhaitant pas les récupérer (ex : jardinet autour de la résidence « Deûme »), il a été décidé que la Commune continuera à entretenir les plantations situées aux abords des trottoirs. **Il sera conclu une convention en ce sens avec la Commune.**

#### **Les abords de voirie à usage exclusif des diverses résidences**

- ALLIADE HABITAT devra se rapprocher des organismes ou sociétés ci-après afin de leur céder à titre gratuit le surplus de terrain restant sa propriété :
- ADIS (bailleur social) : les abords des résidences rue Sadi Carnot
- Société propriétaire du cinéma situé avenue de l'Europe : une partie du trottoir ne sera pas récupérée par la commune. Il s'agira de se rapprocher dudit cinéma car son panneau d'affichage est implanté sur un trottoir propriété d'ALLIADE HABITAT
- Autres copropriétés : il s'agira de se rapprocher du syndic des résidences « Saint-François » et « Alhambra » afin de céder aux copropriétés concernées les voies correspondant à des intérieurs de résidences (ex : rampe d'accès au garage souterrain commun à ces deux résidences situées Place du 18 juin, et parcelles 716/717) => le plan définitif du géomètre indiquera plus précisément les portions de parcelles à céder aux copropriétés

#### **Acquisition d'environ 20m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle 730 par un particulier (Monsieur Richard) auprès d'ALLIADE HABITAT**

- Il a été décidé de céder par ALLIADE HABITAT un peu plus afin de ne pas rester propriétaire d'un surplus d'environ 15 m<sup>2</sup> inutilisables.

— **Parcelle n° 730 (côté avenue de l'Europe) – copropriété LES CORDELIERS**

- Cette parcelle présente de gros problèmes d'étanchéité avec les garages de la copropriété « Les Cordeliers » situés en-dessous (le syndic considère que les travaux d'étanchéité doivent être pris en charge par ALLIADE HABITAT).
- Il s'avère que les garages en sous-sol n'ont jamais fait l'objet de division en volumes : une partie de ces garages n'est donc pas la propriété de la copropriété mais d'ALLIADE HABITAT.
- Il a été convenu avec la mairie qu'ALLIADE HABITAT céderait à la Commune le reste de la parcelle n° 730 (à usage de trottoirs) et qu'elle-même constituerait des lots-volumes (1 volume trottoir et 1 volume garages) et demanderait à la copropriété de prendre en charge l'étanchéité. ALLIADE HABITAT sera donc « libérée » de ces problèmes d'étanchéité.
- Il a été convenu avec la mairie d'organiser un rendez-vous commun avec le syndic GOUDARD-PATOT une fois le plan de division établi (syndic de la plupart des résidences du quartier)

— **Les garde-corps situés sur un muret le long de la résidence « Deûme » (rue de Faya)**

- Par souci de simplicité, il a été convenu avec la mairie de prendre un notaire commun, à savoir **MAÎTRE DE L'HERMUZIERE**, notaire de la commune, qui avait déjà établi tous les actes de la ZAC dans les années 60.

Afin de régulariser définitivement cette opération, et conformément aux plans d'arpentage et de division en volume,

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Des accords ont été passés et vont se traduire par des conventions de prise en charge par tel ou tel sujet, notamment des engagements et des copropriétés et des bailleurs qui ont été consultés et concertés dans ce cadre là.**

**Je voulais donc, avant de donner la parole à M. SIBILLE, redire encore une fois les remerciements de tout le Conseil aux services et à François pour le travail mené depuis fin 2009.**

**Vous voyez qu'un gros travail a été accompli, avec une certaine minutie et c'était un dossier extrêmement compliqué à démêler surtout presque plus de 40 ans après les faits.**

Monsieur François SIBILLE

**Il ne faut jamais désespérer effectivement. Simplement une question, à l'occasion de ce transfert de propriété, est-ce que la Ville ne pourrait-elle pas peut-être profiter de cette opération pour égayer, rafraîchir en tout cas remettre en état la Place du 18 juin qui est un peu tristounette ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'était un des objectifs que l'on poursuivait à travers ces régularisations et un des obstacles en tous cas aux travaux qui sont à réaliser sur cette place, était justement que personne n'était capable de dire quel était le régime de propriété, de responsabilité aussi, pouvoir faire cela va nous permettre de savoir qui doit faire quoi, qui est responsable de quoi et surtout qui peut faire quoi, car au-delà de son aspect un peu triste, il y a aussi un problème de sécurité, de mobilité avec des dalles qui s'enfoncent et qui peuvent être dangereuses. C'est donc bien dans les objectifs.**

Monsieur Daniel MISERY

**Finalement, j'étais l'un de ceux qui souhaitaient trouver des recettes nouvelles, je pense que nous avons été assez habiles en la matière car nous avons encaissé des revenus de parcètres alors que nous ne disposions pas des lieux pour le faire.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est vrai, d'ailleurs l'on pourrait inciter plus de propriétaires privés à mettre leur terrain à disposition pour qu'on y installe des parcètres, cela nous coûterait moins cher en termes d'investissements. Mais cela est vrai et surtout, vous soulignez le côté un peu incongru de la situation que nous avons vécue et entre la rue de Faya et la rue Fernand Duchier qui était entièrement sur le domaine privé, personne ne pouvait l'imaginer.**

Monsieur Daniel MISERY

**Dans le plan qui nous a été remis, dans la Place du 18 juin nous avons encore une partie qui entre dans le domaine public ou qui va entrer dans le domaine public notamment le long de la rue Sadi Carnot et le long des immeubles mais il reste une partie « emprise », à traiter en volume, quelle est la signification de ce terme ?**

Monsieur François CHAUVIN

**Cette emprise représente en fait des garages qui se situent en sous-sol et qui apparaissent sur le plan, sur la partie moins bleue.**

Monsieur Daniel MISERY

**Elle concerne donc uniquement les sous-sols ?**

Monsieur François CHAUVIN

**Effectivement.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Et la partie jaune qui apparaît, c'est la rampe d'accès aux garages qui sera propriété des copropriétaires.**

Madame Danielle MAGAND

**Après avoir salué également le travail de l'équipe de Karyn BAYLE et de mon Collègue Elu, bien sûr, j'aimerais que l'attention desdits services se porte sur les délimitations parcellaires entre la VILLE et VIVARAIS HABITAT.**

**Grâce à la compréhension de chacun, les problèmes sont résolus au coup par coup, je pense notamment au déneigement sur Bernaudin, mais il devient urgent de délimiter le domaine public et le privé : Cela facilitera tant les interventions sur la voirie que sur l'éclairage comme par exemple sur Bernaudin où nous n'avons pas eu d'éclairage pendant toute la saison d'hiver.**

**L'amalgame a longtemps été fait lorsqu'il s'agissait de l'Office Municipal, la page est tournée et la mise à plat de cette domanialité fait partie de la réussite de la fusion avec l'Office Départemental.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci et en plus, vous venez de fixer une feuille de route à François qui, sitôt sorti de Cance et de l'Avenue de l'Europe va se plonger dans les domanialités avec VIVARAIS HABITAT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la régularisation de l'assiette foncière et du découpage cadastral entre la Commune et ALLIADE HABITAT.

**DECIDE D'INTEGRER** les parcelles dans le patrimoine communal.

**DECIDE D'IMPUTER** les dépenses notamment les frais de géomètre et notariés sur le budget principal de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer toutes pièces s'y rapportant.

---

## Urbanisme

### **33. 2011 URBANISME - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DES CENTRES SOCIAUX - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, LES CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY**

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil Municipal que, afin d'accomplir sa mission d'animation et de soutien au profit de la population du bassin d'Annonay située sur les communes d'Annonay et de Davézieux, l'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY, a besoin de disposer d'un local susceptible d'accueillir les diverses activités qu'elle organise.

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY entend permettre à l'association de disposer d'un local pouvant lui convenir.

Toutefois, il a été convenu que ce local serait mis à disposition de la Commune d'ANNONAY, à charge pour cette dernière de l'aménager et de le louer à l'association.

Monsieur Thierry CHAPIGNAC

**Il s'agit d'un toilettage d'une convention qui existait depuis longtemps et la Cour Régionale des Comptes avait demandé à la Communauté de Communes de corriger, en quelque sorte, cette convention car elle comprenait certains articles qui avaient été retouchés, nous avons demandé au service juridique de la mairie de rédiger cette nouvelle convention.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 10 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention portant sur la mise à disposition d'un local au profit des CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la VILLE D'ANNONAY et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY et les CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

## Voirie

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Nous allons aussi dans ce cadre là, M. PLAGNAT, solliciter un taux d'intervention le plus élevé possible.**

**Il s'agit donc de demander une aide pour réparer en quelque sorte, le fossé qui longe l'Avenue des Frères Seguin et qui monte à Varagnes.**

**Ce fossé, initialement récupère les eaux pluviales de toute la zone de CANSON/GRAND MURIER, a été creusé au fil des ans et tout particulièrement lors des derniers épisodes pluvieux que ce soit les gros orages de mi-août et les pluies de début septembre.**

**Aussi, à ce titre et afin de conforter la route qui est en train de « s'affouiller », nous demandons une subvention au titre de la DETR et sachant que la dépense malheureusement escomptée serait à hauteur de 280 000 € TTC s'il faut reprendre sur tout le linéaire.**

**Il s'agit surtout de prendre rang car dans le cadre du Syndicat des Trois Rivières qui va bientôt porter le programme d'action « Prévention aux risques d'inondations », ce type d'opération pourrait intervenir à hauteur de 40 à 50 %.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Si je lis bien la délibération, ce sont 120 000 € à peu près attendus de subvention de l'Etat qui se désengage sur ce projet ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je vais vous dire M. PLAGNAT, vous me donnez l'occasion de souligner un mauvais coup fait par le Gouvernement aux collectivités Locales, parce-que jusqu'à l'année dernière il y avait un fonds spécial pour indemniser les Communes victimes de catastrophe naturelle et depuis cette année, ces indemnisations et ces prises en charge sont sur les dotations d'aide aux investissements.**

**Cela signifie donc que sur le même budget, il va falloir financer les projets d'investissements de développement habituel mais aussi les travaux liés à la catastrophe naturelle.**

**Nous espérons donc avoir le maximum mais ce n'est pas une bonne nouvelle pour les collectivités d'avoir vu disparaître le fonds d'aide aux catastrophes naturelles.**

---

**34. 2011 VOIRIE - TRAVAUX POUR D'IMPORTANTES REPARATIONS DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART CONSECUTIFS A UN FAIT DE CATASTROPHE NATURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2011**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, rappelle que les pluies abondantes survenues en août et septembre 2010 sur le territoire d'Annonay ont provoqué d'importants dommages sur les réseaux humides, la voirie communale et ses dépendances (fossés, murs de soutènement...).

En particulier, les berges du fossé de la rue Marc Seguin recevant les eaux de pluie ont été fortement érodées.

Situées en bordure de chaussée, leur état de dégradation nécessite aujourd'hui des travaux de talutage et de consolidation par protection minérale.

Dans l'attente de travaux d'enrochement et pour des raisons de sécurité, la voie a été rétrécie par moitié pour permettre la circulation des véhicules et notamment des poids lourds desservant le site de Canson.

Le coût des travaux est estimé à 234 113.71 € HT soit 280 000.00 € TTC ; le montant de 8 100.00 € HT déclaré à l'état au titre de la participation à la réparation des dégâts causés par les intempéries aux biens non assurables n'est pas inclus dans le montant estimé.

Le plan de financement peut s'articuler de la manière suivante :

	Estimation des dépenses : 280 000.00 € TTC
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 50 % du montant HT soit 234 113.71x 50% = 117 056.86 €	Estimation des recettes : 117 056.86 €
Reste à la charge de la commune	162 943.14 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**S'ENGAGE** à prendre le solde du financement sur le budget communal.

**PRECISE** que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

---

### Eau Potable

Monsieur Simon PLENET

**Il s'agit de corriger une erreur d'affectation. C'était donc un montant qui avait été affecté en réduction de recettes alors qu'il fallait l'affecter en dépenses aussi, nous vous proposons une décision modificative qui permet de régulariser tout cela.**

**35. 2011 EAU POTABLE - RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2010 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint et Président du Conseil d'exploitation de la Régie, indique que cette décision modificative porte sur la section de fonctionnement et a pour objet de rectifier une erreur d'affectation du compte 701249 reversement à l'Agence de l'Eau – Redevance pour pollution d'origine domestique.

Ce compte budgétaire a été affecté a tort en réduction des recettes pour un montant de 200 000 € lors du vote du budget Supplémentaire 2010.

Cette décision modificative affecte ce compte en dépenses, pour un montant de 200 000 €, au chapitre 014 - Atténuation de Produits.



Cette décision modificative est équilibrée en dépenses / recettes comme suit :

— **Dépenses de fonctionnement** : + 200 000,00 €  
 — **Recettes de fonctionnement** : + 200 000,00 €

Les tableaux annexés à cette délibération présentent le détail des crédits ouverts en décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n° 01/2010 – Budget Régie Municipale d'Eau d'Annonay tel qu'elle est résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-annexés.

**PROCÉDE**, comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**BUDGET RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N° 01 -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)**

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision	Crédits ouverts après (*)
				Montant	
014	701249	Reversement à l'Agence de l'Eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		<b>S/Total opérations réelles</b>	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		<b>S/Total opérations d'ordre</b>		0,00 €	0,00 €
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

**BUDGET RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N° 01 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)**

(\*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision	Crédits ouverts après (*)
				Montant	
70	701249	Reversement à l'Agence de l'Eau - redevance pour pollution d'origine domestique	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
		<b>S/Total opérations réelles</b>	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
		<b>S/Total opérations d'ordre</b>		0,00 €	
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €

**36. 2011 EAU POTABLE - REGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY - TARIFICATION SPECIFIQUE DE L'EAU POUR LES USAGES AGRICOLES**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint et Président du Conseil d'exploitation de la Régie, informe le Conseil Municipal que la ville a été saisie par des agriculteurs annonéens pour le maintien de la réduction du prix de l'eau utilisée pour l'arrosage dans le cadre d'activités agricoles. Cela concerne deux activités sur la Ville d'Annonay.

Une délibération du 20 décembre 1985 établissait une tarification spécifique pour les consommations d'eau à usage agricole pour maintenir une équité des agriculteurs d'Annonay par rapport à ceux des communes où existe un syndicat d'arrosage.

Le taux de la redevance s'élevait pour l'année 2009 à 0,62 € HT par m<sup>3</sup> consommé.

Monsieur PLENET propose donc au Conseil Municipal d'Annonay :

- de reconduire le principe d'une réduction sur les consommations d'eau à usage strictement agricole sous réserve d'un branchement spécial pour l'arrosage.
- de la reconduire à 0,62 € HT par m<sup>3</sup> (hors redevance de l'Agence de l'Eau « Préservation des ressources en eau » et de l'appliquer sur les consommations 2010.
- d'appliquer l'augmentation de 1,5%, comme pour les autres usages, pour les consommations 2011, soit 0,63 € HT par m<sup>3</sup> (hors redevance Agence de l'Eau).

Monsieur Simon PLENET

**Une délibération avait été prise en 1985 qui permettait de fixer un tarif spécifique pour les usagers agricoles, au moment du vote des tarifs de la régie nous n'avons pas prévu cette disposition aussi, nous proposons simplement de reconduire cette délibération de 1985 en fixant le tarif à 0,62 € HT par m<sup>3</sup> et d'appliquer l'augmentation telle qu'elle a été votée pour le prix de l'eau pour les autres usagers de 1,5 %/an.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** une tarification spécifique de la redevance eau potable pour les activités agricoles déclarées, sous réserve d'un branchement spéciale destiné à l'arrosage, applicable pour les consommations 2010 et 2011,

**FIXE** la redevance spécifique à :

- 0,62 € HT par m<sup>3</sup> pour les consommations d'eau 2010 (hors redevance Agence de l'Eau)
- 0,63 € HT par m<sup>3</sup> pour les consommations d'eau 2011 (hors redevance Agence de l'Eau),

**CHARGE** le prestataire de service en charge de la facturation de l'application de la présente délibération.

**37. 2011 EAU POTABLE – APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE CORSE ET RELATIVE AU VERSEMENT PÉRIODIQUE D'ACOMPTES AU TITRE DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint et Président du Conseil d'exploitation de la Régie, informe l'assemblée Communale que la Régie Municipale d'Eau d'Annonay perçoit sur la facture d'eau, pour le compte de l'Agence de l'Eau, la redevance pour pollution.

Conformément aux articles R.213-48-35 et 37 du Code de l'Environnement, cette convention fixe entre l'Agence et la Régie Municipale d'Eau les conditions de versements périodiques d'acomptes.

Sans cette convention, la Régie serait tenue à un suivi précis des sommes perçues et une déclaration trimestrielle des montants réels.

Afin de faciliter le reversement à l'Agence des sommes perçues au titre de la redevance pollution de l'année 2011, Monsieur PLENET propose donc au Conseil Municipal, de prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de versement périodique d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre des sommes perçues par la Régie Municipale d'Eau concernant les redevances pour pollution.

Monsieur Simon PLENET

**En fait, les organismes collecteurs de la facture d'eau perçoivent pour le compte de l'Agence de l'Eau donc, la redevance pollution. Il s'agit donc d'une convention entre la Ville et l'Agence de l'Eau qui permet de reverser cette participation et aussi, d'en déterminer les modalités de versement par des acomptes périodiques.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 09 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Régie Municipale d'Eau d'Annonay et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, relative au versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues par la Régie Municipale d'Eau concernant les redevances pour pollution.

**AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

**38. 2011 EAU POTABLE - RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2011**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint et Président du Conseil d'exploitation de la Régie, informe le Conseil Municipal que des travaux seront nécessaires sur le réseau d'eau potable au cours de l'année 2011.

Il s'agit d'opérations de renouvellement, en coordination avec des opérations d'aménagement, de renouvellement de canalisation en matériau fragile ou d'extension pour alimenter de futures zones d'habitation.

OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	COUT € HT PRÉVISIONNEL
<b>Place des cordeliers</b>	Remplacement d'une canalisation ancienne en fonte 200, et branchement en plomb	28 200 € HT
<b>Rue de la fontaine secteur Vissenty</b>	Remplacement d'une canalisation en amiante-ciment	23 700 € HT
<b>Rue Saint Prix Barou</b>	Remplacement d'une canalisation ancienne sécurisation de l'alimentation de l'Hôpital	58 000 € HT
<b>Clos du Berger</b>	Extension du réseau pour alimenter le lotissement Clos du Berger	60 000 € HT

Conformément aux circulaires de Monsieur le Préfet de l'Ardèche des 17 et 27 janvier 2011, ces opérations d'investissement sont éligibles à un financement à hauteur de 20 % pour les communes urbaines, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (fusion de la Dotation Globale d'Equipement DGE et de la Dotation de Développement Rural DDR).

Les dossiers de demande de subvention devront être adressés en Sous-Préfecture et en Préfecture avant le 28 février 2011 et les opérations devront avoir débuté avant le 15 octobre 2011.

Monsieur Simon PLENET

**Cette délibération a été précisée car nous n'avions pas tous les éléments lors de la Commission des Finances.**

**Quatre opérations font donc l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR,**

**Place des cordeliers pour un coût de 28 200 € HT, Rue de la fontaine secteur Vissenty pour 23 700 € HT, Rue Saint Prix Barou pour 58 000 € HT et Clos du Berger pour 60 000 € HT et là, nous estimons le montant du financement à hauteur de 20 %.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Donc là, nous attendons de l'Etat d'à peu près 20 % c'est cela ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Cela s'appelle le comique de répétition.**

Monsieur Eric PLAGNAT

**Donc, nous arriverions à 40 000 € si mes comptes sont bons donc un coût total de 280 000 € demandés ce soir, c'est très bien Monsieur le Maire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 14 février 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour les opérations énoncées ci-dessus.

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## Questions Diverses

Monsieur Denis LACOMBE

**Je voulais faire une intervention qui pourrait être très longue Monsieur le Maire car compte-tenu des problèmes rencontrés et notamment les difficultés de l'Education Nationale, je m'explique.**

**Aujourd'hui, le Département a émis un vœu voté par la Majorité, non par l'Opposition, afin de dénoncer toutes ces suppressions de postes puisqu'il est prévu quelques 16 000 suppressions sur la France, y compris au niveau des non remplacements de postes.**

**Le Président TERRASSE a évoqué aussi ce souci puisqu'il concerne aussi bien le public que le privé qui rencontre aussi des difficultés. Un appel du Directeur du Diocèse a également fait part de son inquiétude quant aux classes du privé, à ces suppressions de postes.**

**Pour la première fois, c'est historique, le CDEN (Comité Départemental d'Education Nationale) se réunira après le 27 mars, jour du 2<sup>ème</sup> tour des Elections Cantonales. C'est la première fois que cela arrive ; ce comité aurait dû se tenir avant les élections et je ne sais pourquoi il a lieu après, personnellement, je serais présent.**

**Pour conclure, je souhaiterais que le Conseil Municipal soutienne moralement et physiquement le Collège des Perrières où un non-remplacement de poste SEGPA est annoncé.**

**Une mobilisation est donc prévue jeudi, Place des Cordeliers, je vous demande donc d'être présents afin de soutenir les Parents d'Elèves, les Enseignants mais également les Collégiens qui sont de plus en plus nombreux à être inscrits dans les collèges avec de moins en moins d'enseignants.**

**Je vous remercie de votre attention.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je vous remercie M. LACOMBE.**

---

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée, aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 20.

---

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM le : 04 mars 2011  
Relu et corrigé par Aïda BOYER le : 07 mars 2011  
Emis le le : 05 avril 2011